



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
www.iep-grenoble.fr

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Matthias CHARRE

LE FESTIVAL « SUR LA ROUTE DE TULLINS... »

UN EVENEMENT CULTUREL SUR LE CHEMIN
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET
SOLIDAIRE ?

Master Politiques Publiques et Changement Social (PPCS)

Direction de Projets Culturels – M2 *Promotion 2008 – 2010*

Mémoire professionnel suite à un stage à l'Association « Sur la route de Tullins... » du 8 février au 13 juillet 2010

Sous la direction de M. Philippe TEILLET

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Matthias CHARRE

LE FESTIVAL « SUR LA ROUTE DE TULLINS... »

UN EVENEMENT CULTUREL SUR LE CHEMIN
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET
SOLIDAIRE ?

Master Politiques Publiques et Changement Social (PPCS)

Direction de Projets Culturels – M2 *Promotion 2008 – 2010*

Mémoire professionnel suite à un stage à l'Association « Sur la route de Tullins... » du 8 février au 13 juillet 2010

Sous la direction de M. Philippe TEILLET

SOMMAIRE

Introduction.....	4
I. Un projet ambitieux dans un territoire complexe	8
A. Présentation du territoire d’implantation de l’organisme d’accueil	8
B. Le projet culturel de l’association « Sur la route de Tullins... »	14
II. Analyse de l’expérience de stage	22
A. Missions et difficultés rencontrées.....	22
B. Le fonctionnement associatif	26
III. L’analyse d’une dimension : Culture et Festivals, une rencontre durable ?.....	30
A. L’émergence d’une conscience environnementale dans le spectacle vivant	31
B. Les quatre temps du processus de mise en œuvre d’un Ecofestival	38
C. Des actions en devenir	45
Conclusion	47
Bibliographie	50
Table des matières.....	53
Annexes.....	55

Introduction

La route qui m'a mené au Festival de Tullins débute dès le mois de septembre 2009. A ce moment là, je souhaitais trouver un stage au sein d'une collectivité territoriale, de préférence une mairie. Je suivais quelques pistes notamment à Lyon à la Mission de coopération culturelle. Ce choix était motivé par le fait que je préparais le concours d'attaché territorial où j'ai finalement été admis au mois de mai 2010. Après une première courte expérience à la mairie de Romans-sur-Isère (26) en 2007, je souhaitais avoir une autre approche de la fonction publique territoriale avec un stage long.

J'ai postulé au Festival de Tullins assez tardivement et, suite à l'entretien avec le directeur François Louwagie en décembre, j'ai accepté la proposition qui m'était faite le lundi 4 janvier. Lors de l'entretien, il s'est avéré que mes missions de stage seraient bien plus larges que ne le disait l'offre de stage initiale et je souhaitais justement un stage assez généraliste¹. Il a été convenu que mon stage débute le lundi 8 février pour une durée de 6 mois. D'après l'objectif fixé par mon responsable de stage, François Louwagie, je devais être capable à l'issue du stage de monter un projet culturel de A à Z. La 14^e édition du Festival « Sur la route de Tullins... » a eu lieu cette année les vendredi 25 et samedi 26 juin 2010 à Tullins (38). J'ai donc pu suivre l'ensemble des phases de construction du Festival, de la recherche de financement au bilan d'activité en juillet qui fut la dernière de mes missions.

A travers la rédaction de ce mémoire professionnel j'aimerais expliquer concrètement comment se sont déroulés mes cinq mois de stage. Ce travail n'a pas pour objet de lister et de décrire les missions qui m'ont été confiées mais de répondre aux questions qu'elles ont soulevées lors de leur réalisation et d'analyser, avec un peu de recul, certaines des décisions que j'ai dû prendre à des moments d'incertitude et de blocage.

L'objectif de ce travail est de faire suite à la mise en situation professionnelle qui a été la mienne durant cinq mois en l'analysant de façon critique et argumentée. Je ne prétends pas avoir l'œil d'un professionnel aguerri pour cela, mais j'espère pouvoir apporter plusieurs éléments de réponses aux problèmes que j'ai rencontrés. Ce sera l'objet de ma seconde partie. Nous y évaluerons l'ensemble de mes missions et ferons notamment ressortir les difficultés et les incertitudes rencontrées.

¹ cf. Annexe 1, Fiche de missions.

Enfin, ce travail m'a aussi permis d'exprimer la curiosité suscitée par ce stage sur le lien entre culture et développement durable sur les écofestivals plus particulièrement. Développer cette dimension pourra compléter les rares éléments théoriques sur le sujet (essentiellement des bilans d'évaluation, études d'impact ou guides sur les éco-manifestations).

Pour construire ce mémoire, je me suis d'abord appuyé sur les notes que j'avais prises durant mon stage chaque semaine. Ce sont des indications précieuses qui m'ont aidé à reconstituer certains faits plusieurs mois après et à les aborder avec un œil nouveau. J'ai aussi pu compter sur les différents documents de l'association, dont certains que j'ai moi-même réalisés comme le bilan d'activité 2010, le bilan Ecofestival 2010.

Mes missions de stage m'ont aussi permis d'effectuer des recherches sur la dimension « Ecofestival » que j'ai choisi de traiter dans la troisième partie du mémoire. J'ai notamment pu m'entretenir avec l'administrateur des Rencontres Brel à Saint-Pierre de Chartreuse, avec Stéphanie Auger de l'association Les Amis du Vent, et avec Maryline Chasles, coordinatrice du Collectif des Festivals Engagés pour le Développement Durable et Solidaire en Bretagne (FEDDS). Le Festival du Vent existe depuis 1992 et met au centre de son projet l'écologie et les droits de l'Homme. Le Festival des Rencontres Brel qui a lieu à la mi-juillet s'est lancé depuis dix ans sur la route du développement durable. En Bretagne, plusieurs festivals se sont regroupés dans un Collectif et ont signé une Charte du développement durable et solidaire. Ces modèles m'ont le plus largement inspiré durant mon stage, à la fois pour nourrir ma réflexion sur le sujet mais surtout pour choisir les actions que le Festival de Tullins a mis en œuvre pour sa 14^e édition. Je me suis donc servi de leurs réflexions et de leurs initiatives pour construire un document plus théorique présentant les étapes du processus de construction d'un écofestival.

De part mon expérience, mes recherches et mes lectures, mes échanges avec des professionnels, avec d'anciens stagiaires ou bien avec mes camarades de Master, je tire certaines conclusions générales sur la situation du spectacle vivant actuellement en France, notamment les difficultés dans la recherche de financement devant les baisses de subventions. Ces thématiques auraient sans doute mérité d'être traitées plus longuement ici. J'aurais aussi beaucoup à dire sur le milieu associatif. Je m'arrêterai un instant sur cela dans la seconde partie de mon exposé pour faire ressortir certains dysfonctionnements dans l'association « Sur la route de Tullins ».

Devant la diversité des possibles, j'ai préféré mettre en valeur une dimension qui me tenait à cœur dès mon arrivée au Festival, sur laquelle j'avais déjà réfléchi en amont et dont j'avais parlé lors de mon entretien avec François Louwagie : le développement durable et solidaire dans les festivals.

On pourrait être tenté de reléguer cette thématique derrière les nombreuses préoccupations du milieu culturel. Quelle est la place de l'environnement dans le secteur culturel ? A l'heure où la culture voit ses sources de financement se tarir, pourquoi rajouter des postes de dépenses « secondaires » au détriment de l'artistique ? Ces interrogations sont légitimes et je souhaite par ce travail apporter des réponses et expliquer la pertinence des préoccupations environnementales dans le spectacle vivant.

Sans tomber dans l'effet de mode du moment et rejoindre les discours alarmistes sur le changement climatique, je crois qu'il y a là une véritable opportunité dont le secteur culturel peut et doit se saisir. Aujourd'hui, la production d'un festival dépasse la dimension du projet artistique et culturel et s'insère dans la vie économique (prestataires, fournisseurs, partenaires, mécènes), sociale (accès et accueil des publics éloignés de la culture, gestion des rapports humains, bénévolat) et environnementale (gestion des sites) d'un territoire. En cela, la culture comme tous les autres domaines a un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement. Quelle que soit la taille de l'événement, il existe pour chacun une responsabilité du site d'accueil et de l'impact laissé sur l'environnement.

A partir de ces considérations, j'ai articulé mon mémoire en trois parties autour de la problématique suivante : *dans quelles conditions s'est construit le projet culturel du Festival « Sur la route de Tullins », quelles sont les difficultés rencontrées par l'association et quelles sont les perspectives d'avenir, notamment en matière de développement durable et solidaire ?*

Il me paraît important de commencer par analyser le territoire d'implantation de l'organisme d'accueil, son contexte économique, politique et de dresser un état des lieux de la politique culturelle du territoire (I). Cela permettra de mieux comprendre son projet artistique et culturel et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Dans un second temps, je porterai un œil critique sur mon expérience de stage, les missions qui m'ont été confiées et sur le fonctionnement de la structure. Je ferai ressortir les difficultés que j'ai rencontrées lors de mon travail et les questions que je me suis posées sur le fonctionnement d'une association (II).

Enfin, la troisième partie du mémoire sera consacrée à l'analyse théorique du lien entre développement durable et festival. Nous analyserons le rôle des acteurs publics et privés dans cette prise de conscience environnementale du spectacle vivant et expliquerons les autres étapes du processus de mise en œuvre et en insistant sur l'importance de l'évaluation (III).

I. UN PROJET AMBITIEUX DANS UN TERRITOIRE COMPLEXE

Durant les six mois que j'ai passé à l'association loi 1901 « Sur la route de Tullins... », j'ai pu me familiariser avec le fonctionnement de cette structure, en comprendre l'historique et analyser son projet culturel (B). Avant de présenter cela, il est important de procéder à une rapide analyse du territoire d'implantation de l'organisme d'accueil au niveau politico-administratif, économique et culturel (A).

A. PRESENTATION DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Le projet de l'association « Sur la route de Tullins... » a pris forme au sein d'un territoire plutôt rural qui s'étend de Saint Marcellin à Grenoble en passant par quelques villes urbaines comme Tullins, Vinay, Rives et Voiron. La route de Tullins est aussi celle de la fameuse « Noix de Grenoble », elle longe l'Isère et traverse une imbrication d'échelons politico-administratifs (communes, intercommunalités, cantons, département, région). Un panorama de ces différents échelons (1) et de la politique culturelle locale (2) permettra de mieux comprendre le projet culturel porté par l'association.

1. LES DIFFERENTS ECHELONS POLITICO-ADMINISTRATIFS

L'association perçoit l'aide financière annuelle de trois collectivités locales : la Ville de Tullins, le Conseil Général de l'Isère et le Conseil Régional Rhône-Alpes. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) joue un rôle incontournable dans la vie politique locale mais ne subventionne pas le Festival. Politiquement, le fait que le parti socialiste soit à la tête de chacun des échelons politico-administratifs que nous allons analyser ne met pas fin aux rivalités politiques.

a. De Tullins à l'Isère : le pré carré d'André Vallini

En Isère, André Vallini exerce plusieurs fonctions et semble utiliser chacune d'elles pour soutenir sa ville natale.

La commune de Tullins-Fures (7061 habitants) est le point de départ de l'aventure de la Route de Tullins. L'association « Sur la route de Tullins... » et le festival éponyme naissent en 1997 lorsque François Louwagie, musicien dans un groupe de bluegrass, reçoit l'appui d'André Vallini, alors Maire de Tullins (1989-2002) pour lancer un festival de musiques du sud-est des Etats-Unis. En organisant ce Festival, André Vallini souhaite redynamiser sa ville par la culture en la dotant d'un festival d'envergure. En effet, la proximité de Grenoble, ville dynamique et attractive, notamment sur le plan culturel, est un défi à relever pour les petites communes environnantes. Aujourd'hui la Ville de Tullins est le second bailleur de fonds de l'événement de part sa subvention et ses apports techniques.

En juin 1997, quelques jours avant la première édition du Festival de Tullins, André Vallini devient député de la 9^e circonscription de l'Isère qui comprend le canton de Tullins. Par cette fonction, il défend plusieurs projets de développement de sa ville natale (transport, éducation)

Depuis 2001, il devient Président du Conseil Général de l'Isère. Il est donc à la tête du plus vaste département de la région Rhône-Alpes, le deuxième en termes de population (1 178 714 habitants), et l'un des plus riches de France. La politique culturelle du Conseil Général de l'Isère dépasse également les compétences obligatoires confiées aux départements. On y trouve un réseau dense de musées et de bibliothèques, une attention particulière est portée à la conservation et à la mise en valeur des patrimoines (gratuité des musées) et des archives et un engagement fort dans le spectacle vivant. La dotation globale (subvention et partenariat) apportée chaque année au Festival de Tullins en fait le principal financeur du projet.

En revanche, bien qu'ayant été conseiller régional Rhône-Alpes de 1992 à 1997, la Région semble moins favorable à l'ancien édile de Tullins tout comme les membres du Pays Voironnais.

b. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et la région Rhône-Alpes : un courant politique distinct

Avec 6 121 000 habitants, la région Rhône-Alpes est la deuxième de France en termes d'habitants derrière l'Ile-de-France. Elle est le troisième partenaire public du Festival après le département et la ville. Depuis son élection en 2004, Jean-Jack Queyranne, très

sensible aux questions culturelles, a renforcé cette compétence, notamment sur le soutien aux spectacles vivants. Sur le plan politique, André Vallini creuse son sillon en Isère et au niveau national alors que Jean-Jack Queyranne semble plus soucieux du développement régional et du Grand Lyon. Résurgences de la vieille rivalité Lyon-Grenoble ? Bien qu'étant du même bord politique, André Vallini et Jean-Jack Queyranne ne partage pas les mêmes orientations concernant la valorisation des projets culturels. Le soutien apporté au festival de Tullins par la Région diminue régulièrement.

Comme pour les départements, la culture n'est pas une compétence obligatoire des régions. En Rhône-Alpes, le Conseil Régional en fait pourtant fait l'une de ses priorités avec un budget en hausse depuis 2004. La Région compte plus de 2 000 monuments, 200 musées, 400 festivals, 700 salles de cinéma, 400 bibliothèques et des centaines de lieux dédiés au spectacle vivant. Un effort particulier est apporté pour favoriser l'accès des jeunes à la culture (chèque culture) et au soutien à la création et à la diffusion des œuvres.

Au niveau intercommunal, on constate là encore que les rivalités politiques ne jouent pas en faveur du Festival. Situé à la sortie de l'agglomération grenobloise en direction de Lyon, le Pays Voironnais constitue un bassin de vie autonome de 34 communes et près de 92 000 habitants autour d'une ville centre, Voiron et ses 21 000 habitants.

A l'heure actuelle, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) s'est dotée de quatre compétences : Développement économique (tourisme, agriculture, Leader), Environnement (gestion des déchets, traitement de l'eau), Aménagement et Transport (habitat, déplacements), Equilibre social (CUCS² du Pays Voironnais). Nous verrons plus loin que la compétence culture fait l'objet d'un débat animé.

Sur les 88 membres qui composent le Conseil communautaire, la Ville de Tullins, avec quatre membres, est la quatrième commune la mieux représentée derrière Voiron (12), Voreppe (6) et Moirans (5). De plus, Jean-Yves Dherbeys, 1^{er} adjoint au maire de Tullins, se situe à un poste clé puisqu'il est le 10^e Vice-président chargé du budget. Malgré cela, aucune aide directe n'est attribuée au festival de Tullins...

En tant que ville centre, la Ville de Voiron jouit d'une influence majeure, ceci d'autant plus qu'Arlette Gervasi est à la fois adjointe au maire de Voiron en charge de la culture, conseillère régionale Rhône-Alpes et membre du Conseil Communautaire de la CAPV. Arlette Gervasi est aussi membre du Comité de programmation du Groupe d'Action

² Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en mars 2007 et renouvelé en 2010 pour un an.

Locale (GAL) qui gère l'attribution des aides du programme européen Leader. Elle est également responsable du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes). Son influence dans la vie culturelle locale et régionale est forte de part les multiples fonctions qu'elle occupe.

Bien que ne soutenant pas financièrement l'association, les compétences dont dispose la CAPV en font un partenaire institutionnel incontournable pour la logistique du Festival (transport, déchets, etc).

On constate donc que les orientations définies sur le plan local en matière de politiques culturelles restent liées à des volontés de personnes selon les fonctions politiques qu'elles occupent.

2. TOUR D'HORIZON DE L'OFFRE CULTURELLE LOCALE

Le territoire d'implantation du festival ne se caractérise pas par une politique culturelle à part entière. De nombreux événements culturels locaux rythment la vie de ses habitants. Voiron, la ville centre, mène une politique culturelle d'envergure à l'échelle du Pays Voironnais. Il semble que la ruralité d'un territoire proche de Grenoble et de ses dizaines d'équipements culturels, n'incite pas à investir dans la culture.

a. L'absence de politique culturelle à Tullins

La commune de Tullins accueille chaque début d'été le plus grand événement culturel du territoire mais ne dispose pas pour autant d'une politique culturelle réfléchie.

Sur le plan politique, la vie culturelle est diluée dans les fonctions larges de l'adjoint à la Jeunesse aux Politiques Sportives et Culturelles. Au niveau administratif, il n'existe aucun service culturel. Chaque équipement (médiathèque, école de musique) fait l'objet d'un service à part entière.

Au rayon des équipements culturels, la ville possède une Ecole de musique et de danse, une médiathèque municipale, une ludothèque et une MJC. La ville organise une fête de la musique, quelques jours avant le Festival...

Enfin, la municipalité soutient financièrement et techniquement le Festival « Sur la route de Tullins... » mais n'en fait pas un atout ni un outil d'une éventuelle politique culturelle. Le soutien matériel et financier n'est pas complété par une communication municipale bien que l'événement regroupe chaque année plus de 6 000 personnes et donne

un coup de projecteur sur Tullins. Le magazine mensuel *L'Info de Tullins-Fures* n'y consacre aucun article et le site internet de la ville n'a pas relayé l'information en page d'accueil.

b. Les hésitations de la CAPV

La compétence culture ne figure pas parmi les compétences obligatoires des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). En revanche, une intercommunalité peut s'adjoindre toute autre compétence dite facultative si les communes le souhaitent.

Concernant la culture, le Pays Voironnais souffre aujourd'hui d'une étonnante schizophrénie en ne subventionnant pas directement des événements culturels majeurs se produisant sur son territoire, comme le Festival de Tullins, tout en aidant ces mêmes événements sur les compétences dont elle a la charge : le transport (site de covoiturage, navettes gratuites et réseau d'abribus) et l'environnement (collecte des déchets, sensibilisation). L'établissement public, qui ne s'est pas doté de la compétence culturelle, marche sur des œufs dans ce domaine puisqu'un changement de statut du Grand Angle, salle de spectacles à Voiron, est en cours et doit permettre d'intégrer un financement intercommunal. Actuellement régie directe de la Ville de Voiron, la salle devrait devenir d'ici quelques mois un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) sans que la CAPV ne prenne la compétence culture.

D'autre part, la CAPV agit dans le domaine culturel en tant que Groupe d'Action Locale (GAL) du programme européen Leader +. Le GAL du Pays Voironnais aide à la construction de projets structurants sur le territoire pour « *faire émerger et consolider une culture commune autour du lien villes-campagnes* ». Ainsi, pour pallier à l'absence de financement direct de la part de la CAPV, le festival a sollicité, à mon initiative, une subvention européenne dans le cadre de ce programme. En tant que GAL, la CAPV, a accepté de financer le festival.

Enfin, le territoire de la CAPV est parsemé de nombreux équipements culturels (le Grand Angle, médiathèques et bibliothèques, archives municipales, le Musée Mainssieux, conservatoire/écoles de musique et de danse) et de plusieurs événements de spectacle vivant (*le Festival de « Sur la route de Tullins... » ; la Biennale des jeunes créateurs à Voiron ; Livres à vous ! ; Jazz, Voiron fait son festival ; la quinzaine du cinéma italien ; Voiron fête l'été*) qui se situent pour la plupart à Voiron.

A l'heure actuelle, l'inquiétude est palpable dans le milieu du spectacle vivant qui subit depuis 2009 des baisses de subventions importantes. Le projet de réforme des collectivités locales et l'évolution de la répartition des compétences en cours d'examen par le Parlement inquiètent les acteurs culturels, au premier rang desquels les services territoriaux qui s'attendent à une diminution importante de leurs moyens d'action.

Aujourd'hui, le territoire d'implantation de l'organisme d'accueil est traversé par de multiples rivalités politiques à tous les échelons politico-administratifs et n'est pas relié par une politique culturelle cohérente et structurée. Le projet culturel et artistique porté par l'association « Sur la route de Tullins... » est donc freiné par des facteurs exogènes qui limitent son développement. Toutefois, des éléments de fonctionnement interne sont aussi en cause.

B. LE PROJET CULTUREL DE L'ASSOCIATION « SUR LA ROUTE DE TULLINS... »

Depuis la 1^{ère} édition en 1997, le projet du Festival a largement évolué tant au niveau du fond que de la forme (1). Aujourd'hui, l'association tente de pérenniser le Festival avec des moyens moins importants (2).

1. UN PROJET CULTUREL AMBITIEUX...

Après une ascension continue de la fréquentation lors des premières éditions, le Festival semble être aujourd'hui à un tournant de son existence tant au niveau de la programmation artistique que de la gouvernance interne.

a. Historique de l'association

Mandoliniste professionnel, François Louwagie crée le groupe Bluegrass Burger en 1990. Il est également le fondateur et le directeur du Festival « Sur la route de Tullins », un festival de musiques du sud-est des États-Unis né en 1997.

L'association loi 1901 « Sur la route de Tullins... » voit officiellement le jour le 25 février 1997. Elle a pour but « *d'organiser un festival, des concerts, de faire connaître et promouvoir la country music, le bluegrass, le blues, le cajun et le celtique*³. » Il s'agit d'un objectif ambitieux mais qui semblait en mesure de rencontrer un public sur ce territoire.

L'idée de monter un festival à Tullins vient de la rencontre du groupe de François Louwagie, Bluegrass Burger, avec le maire de Tullins, André Vallini, lors d'une soirée organisée pour fêter la sortie du premier album du groupe :

« Dans l'ambiance, on a évoqué l'idée, avec la commune de Tullins, de monter ce festival. Le maire, André Vallini, a percuté sur ce projet et nous a donné des moyens

³ Article 2 des statuts de l'association « Sur la route de Tullins... », cf. Annexe 2, Les statuts de l'association

assez conséquents pour travailler sur la première édition. C'est une aventure qui continue et qui durera je l'espère. »⁴

Pour donner corps à ce projet, François Louwagie et son groupe créent une association loi 1901, structure qu'ils jugent la plus adaptée pour organiser un festival. En effet, le statut associatif offre une grande souplesse juridique et financière et le bénévolat permet de réunir des moyens humains nécessaires à moindre coût. L'autre avantage de ce statut est qu'il permet à la mairie de Tullins de s'engager financièrement et matériellement pour le festival sans redéfinir sa structure administrative en créant un nouveau service culturel.

Dès l'origine, l'ambition de François Louwagie est de « *monter un concept original autour de ces cinq styles musicaux : blues, country, cajun, celtique et bluegrass.* »

« Dès la première année on a eu des groupes forts sympathiques (...). [Puis] comme la première édition s'est bien passée, on a décidé d'embrayer sur la deuxième [où l'on] a doublé la fréquentation du festival [grâce à la venue de] Patrick Verbeke, (...) tête d'affiche incontournable en blues. »⁵

A cette époque le Festival se positionne sur le créneau original des musiques du sud-est des Etats-Unis. Là-bas, des regroupements se font déjà entre toutes ces musiques, y compris la musique celtique venue avec les migrants irlandais.

Le Festival s'est développé d'année en année, atteignant un pic de fréquentation à 8 000 festivaliers au début des années 2000. L'une des forces de cet événement est qu'il « *fonctionne sur une osmose entre les musiciens, le public et les bénévoles.* » François Louwagie insiste aussi sur « *la diversité de la programmation* » qui permet de mélanger les publics.

La programmation a toujours été répartie entre le Festival OFF, soirée de concerts libres et gratuits dans les rues de Tullins, et le Festival IN, soirée de concerts payants au stade Valois. A son apogée, le Festival s'étalait sur une semaine avec deux soirées IN et deux soirées OFF. En 1999, le Festival s'est aussi doté d'un Tremplin découverte, le « Déjeuner en Herbe », qui en est aujourd'hui à sa 12^e édition et qui a notamment propulsé PEP'S en 2001.

⁴ Interview de François Louwagie réalisé par Cédric Vernet le 10 juillet 1999 pour le magazine Bluesactu.com et consultable sur <http://bluesactu.com.free.fr/interviews/contenu/louwagie.html>

⁵ Idem

b. Le Festival aujourd'hui

Depuis la mauvaise édition de 2008, la voilure s'est réduite puisqu'il n'y a plus que deux soirées de concerts le dernier week-end de juin, et le Festival s'ouvre à de nouveaux genres musicaux plus « traditionnels ». Pourtant, l'image d'un « festival de country » reste toujours collée au Festival de Tullins et une partie du public regrette l'ouverture de la programmation.

Le Canada et la francophonie sont devenus les nouvelles lignes directrices de la programmation. Témoin de ce changement, l'édition 2010 ne comptait qu'un seul groupe de country. L'ambassade du Canada s'est rapprochée de François Louwagie en 2007 et l'aide à se rendre au Canada deux fois par an notamment à l'occasion de la Bourse RIDEAU⁶. L'objectif est d'offrir aux artistes canadiens des débouchés intéressantes sur le marché européen qui compte plus de 70 millions de francophones. En mars 2011, l'association organisera un « Souper québécois » en accueillant un artiste québécois, Damien Robitaille.

Aujourd'hui, le projet culturel de l'association est à un tournant de son histoire. Le directeur semble être confronté à un dilemme entre un retour aux styles qui ont fait la notoriété du Festival, et une plus grande ouverture musicale qui s'adresserait à un public plus large. La 14^e édition du Festival a vu se produire pour la première fois un groupe canadien d'électro-pop instrumentale, Misteur Valaire.

Plusieurs personnes, membres de l'association, s'interroge sur le projet artistique : « *Dans les statuts il est inscrit que l'association a pour but de promouvoir la musique country* » souligne la nouvelle présidente Odile Perez. « *Aujourd'hui, on s'éloigne de cet objectif* ».

Ces hésitations se voient aussi sur le site du Festival. Depuis deux ans, « l'espace cajun⁷ », trop coûteux, a été supprimé au profit de « l'espace VIP⁸ ». Le « Village du

⁶ Le Réseau Indépendant des Diffuseurs d'Événements Artistiques Unis (RIDEAU) est fondé en 1984 par une vingtaine de diffuseurs de spectacles réunis depuis 1978 sous la bannière Réseau Accès. En 1985, l'association RIDEAU compte 31 membres. En 1988, afin de stimuler et d'encourager la mise en marché du spectacle et de consolider la position de RIDEAU sur l'échiquier du spectacle au Québec, RIDEAU crée la Bourse RIDEAU. C'est une nouvelle formule d'échanges entre producteurs et diffuseurs de spectacles qui est mise à l'essai. La première Bourse regroupera 250 participants. La formule s'avèrera gagnante; vingt-et-un an plus tard, en 2009, la 22e Bourse RIDEAU a accueilli plus de 1 200 participants.

⁷ Espace dinatoire surélevé qui fait face à la scène

Festival » qui accueillait de nombreux stands d'artisanat, d'objet amérindiens et de tendance country est déserté par les exposants. Enfin, le « Baby bluegrass Park » n'a pas été reconduit en 2010 et les « banjos », la monnaie du Festival créée pour limiter les transactions monétaires sur le site, sont menacés de disparaître. Face à cette perte d'identité inquiétante, le Festival recherche le moyen de se relancer. Cela passe par exemple par le projet Ecofestival. Pour la 14^e édition, l'accent a été mis sur les actions en faveur du développement durable et solidaire (toilettes sèches, éco-gobelets, gestion des déchets, transport,...).

Enfin, l'association connaît depuis un an quelques turbulences internes. En effet, devant les difficultés financières de l'association en 2008, un comité de gouvernance a été installé par les financeurs et la Mairie de Tullins a clairement incité à un changement de l'exécutif. Le conseil d'administration et le bureau ont donc été renouvelés en octobre 2009. Ce changement à la tête de l'association a eu des conséquences importantes sur la gestion financière en 2010.

c. L'action culturelle de l'association

Malgré les hésitations, l'association « Sur la route de Tullins... » reste fidèle à ses statuts par une série d'engagements et d'action qui visent à promouvoir les musiques du sud-est des Etats-Unis.

La soirée OFF du Festival a toujours été gratuite dans les rues de Tullins. Cette soirée populaire et familiale est l'occasion pour de nombreux tullinois de découvrir de jeunes talents musicaux et de sortir aux premières chaleurs de l'été. Cette année, les quatre scènes installées en ville ont attiré plus de 3 500 personnes pour une soirée festive entre 20h00 et 0h30. L'action culturelle de l'association passe par l'organisation de ce genre d'événement créateur de lien social, intergénérationnel et unificateur.

Comme la route de Tullins passe aussi par Vinay, le Festival, en partenariat avec le Grand Séchoir, a organisé un ciné-concert libre et gratuit en plein air avec le groupe grenoblois SZ, une semaine avant le Festival.

Enfin, le samedi matin de 10h00 à 12h00, un atelier chant a été organisé avec quinze élèves de l'Ecole de Musique et de danse de Tullins et animé par le groupe Chic Gamine, présent sur le festival IN. Cet atelier a pour vocation de mettre en relation professionnels et

⁸ Espace positionné sur le côté de la scène au plus près des artistes où les places, comprenant petits fours et champagne, sont vendues à des partenaires

amateurs du monde de la musique en profitant de la venue au Festival de groupe de renommée internationale. C'est un moment d'échange et de dialogue formateur et instructif pour les deux parties.

2. ... MAIS DES MOYENS LIMITES

Un projet culturel nécessite des moyens humains, matériels et financiers pour être correctement réalisé. Actuellement, l'association « Sur la route de Tullins... » peine à réunir des conditions optimales à ces trois niveaux.

a. Les moyens humains

Au sein de l'association, les rapports entre salariés et employeurs sont régis par la CCNEAC⁹ dont le champ d'application concerne « *les entreprises artistiques et culturelles de droit privé (quel que soit leur statut) et de droit public, dont l'activité principale est la création, la production ou la diffusion de spectacles vivants, subventionnées directement par l'État et/ou les collectivités territoriales (régions, départements, municipalités).* »¹⁰

Jusqu'en 2008, l'association comptait encore cinq salariés permanents en plus du directeur : une administratrice, un chargé de mécénat, un infographiste, une chargée de production et un chargé de diffusion. Mais les restrictions budgétaires opérées suite à la mauvaise édition de 2008 ont conduit l'organisme à se séparer progressivement de ses employés et même de licencier une personne en 2009.

La dernière salariée a quitté la structure en mars 2009. Depuis cette date, l'association ne fonctionne donc plus qu'avec des stagiaires. Ils étaient quatre l'an dernier entre avril et septembre. Nous étions cinq en 2010 entre février et juillet. Les stagiaires accomplissent donc le travail des employés que l'association ne peut plus embaucher par manque de moyens financiers.

L'organigramme de l'association¹¹ est relativement simple puisque l'association n'emploie que deux salariés, intermittents du spectacle : le directeur artistique et le directeur technique. On retrouve ensuite un stagiaire en administration/production, un stagiaire chargé de diffusion, une stagiaire chargée des relations publiques, une stagiaire chargée des relations commerciales et une stagiaire chargée des relations avec la presse.

⁹ Convention Collective National Entreprises Artistiques et Culturelles

¹⁰ CCNEAC, Titre I, Dispositions générales, Article I.1, Champ d'application

¹¹ cf. Annexe 3, Organigramme de l'association « Sur la route de Tullins... »

La ressource principale est donc les bénévoles qui sont réparties en une quinzaine de commissions thématiques.

b. Les moyens matériels

Comme il a été dit plus haut, l'association est soutenue par la Mairie financièrement (subvention annuelle) mais également par des apports en nature et en compétence.

Ainsi, la municipalité met à disposition de l'association un local à l'année et prête régulièrement des salles pour l'organisation d'événements ponctuels (conférence de presse, souper québécois, stade Valois, salle des fêtes) ainsi que pour les loges des artistes (salle de l'école et local du Pôle emploi).

D'autre part, les services techniques de la ville sont régulièrement sollicités pour la maintenance des locaux (ménage, réparations...) mais également lors du Festival. La mairie finance directement la scène du Clos des Chartreux située en contrebas de l'Hôtel de Ville ainsi que la technique (régie son et lumière).

En revanche, comme nous l'avons précisé plus haut, la ville ne met pas beaucoup de moyens pour la communication de l'événement.

Par ailleurs, l'association dispose de plusieurs postes informatiques iMac très récents, d'une connexion internet et de plusieurs postes téléphoniques. Cependant, il n'y a qu'une seule ligne et il est impossible de passer deux appels en même temps ce qui, à cinq dans le bureau, a souvent paralysé notre action. Enfin on note des manques récurrents de matériels de bureautique (ciseaux, colle, classeurs, pochettes, etc), symptomatiques des petites associations.

c. Les moyens financiers

Il est assez délicat de retracer l'évolution budgétaire de l'association par manque de données fiables et précises, notamment sur l'année 2009. A la date de mon départ, le 12 juillet 2010, aucun bilan comptable certifié ne m'a été communiqué car la clôture des comptes a été faite tardivement par le comptable.

Il m'est donc impossible de réaliser une analyse budgétaire précise à partir des derniers exercices comptables. En revanche, je me suis livré à un commentaire de la

structure des dépenses et des recettes pour l'année 2010 sur la base du dernier budget que j'ai arrêté le 13 juillet 2010¹².

En 2010, les dépenses du Festival se sont élevées à 202 066,58 euros. Elles se répartissent comme suit : Fonctionnement (32%), Technique (18%), Artistique (17%), Achats (15%), Communication (10%) et Provisions (5%). Les recettes, à hauteur de 206 699,38 euros se répartissent en quatre postes : Aides et Subventions (47%), Partenariats et Mécénats (31%), Recettes variables (20,5%) et Autres recettes (1,5%). Les dépenses artistiques du Festival sont en baisse continues depuis deux ans.

La baisse des subventions et des recettes n'est pas la seule raison des difficultés financières rencontrées par l'association. Elle est conjuguée à une augmentation croissante des dépenses depuis quelques années. La maîtrise des dépenses de l'association sur l'exercice 2010 en cours a permis de présenter un budget où les recettes sont supérieures aux dépenses. L'édition 2010 aurait même pu dégager un bénéfice plus important si l'association n'avait pas eu à provisionner 10 500 euros pour rembourser des sommes perçues à tort et indemniser un salarié licencié en 2009, soit 5% du total des dépenses.

En 2010, la répartition des recettes entre les subventions et aides (47%) et les autres recettes de l'association (53%) reste la même qu'en 2009. Parmi les différents postes de recettes, les ressources variables (billetterie, banjos, boutique, VIP et buvette OFF) représentent 42 246,82 € (20,45% des recettes) et sont largement supérieures à l'édition 2009 (36 150,80 €). Cela est dû à l'augmentation de la fréquentation du Festival IN, avec 2500 personnes soit 300 de plus que l'an dernier, ainsi qu'à celle du chiffre d'affaire de la buvette/restauration (14 540€ au lieu de 9 900 €).

Dans un premier temps, j'ai analysé le budget en comparant les types de dépenses et de recettes qui se « compensent ». Par exemple, on s'aperçoit que les recettes de billetterie (nombre d'entrées vendues en valeur) couvrent les dépenses artistiques (cachets et achats de spectacles). En 2010, l'artistique représente 12% des dépenses alors que la billetterie représente 13,1% des recettes.

La part des subventions publiques (Région, Département, Commune) en 2010 (39,5% des recettes) est légèrement supérieure à celle des dépenses de fonctionnement de l'association (32,4%) des dépenses. La buvette et le stand restauration du festival constitue

¹² cf. Annexe 4, Le budget du Festival 2010

des sources de financement très rentables puisque pour 1 euro investi dans l'achat de matières et de boissons, l'association récupère 3,3 euros par ses ventes. Le poste « communication » (10,3% des dépenses) est intégralement financé par les partenariats (11,4% des recettes). Cependant, les achats d'espaces publicitaires (spots radio, encart presse écrite) sont supérieurs aux ventes publicitaires (vente d'espaces dans le programme).

Les efforts de François Louwagie dans le mécénat ont porté leurs fruits puisque le total cumulé des trois types de mécénat (en numéraire, en nature, en compétence) représente plus d'un sixième du budget (34 900 euros soit 16,80% des recettes) soit presque l'équivalent des dépenses en technique (36 840,79 euros, 18,23% des dépenses) ou en artistique (34 426,62 euros, 17,49% des dépenses).

Enfin, l'espace VIP regroupant nos partenaires financiers et nos mécènes demeure un très bon investissement. Cette année 142 personnes ont pris place dans le carré VIP situé près du backstage. En prenant en compte le nombre de places effectivement vendues (hors exonération) ainsi que les ventes de boissons, le VIP génère 4 500 euros de chiffre d'affaire direct et 8 600 euros inclus dans les convention de partenariat et de mécénat, soit plus de 13 000 euros au total. Les achats (chapiteau, traiteur, fournisseur de boisson, décoration, etc.) s'élèvent à 7 400 euros. Outre les chiffres, cet espace privilégié représente beaucoup plus en termes de développement des rapports humains et de partenariats futurs. Il permet de fidéliser les partenaires du festival en leur offrant une soirée unique au plus près des artistes et de la scène, et en leur permettant de rencontrer les membres de l'association (directeur, présidente, trésorière).

En raisonnant en termes de priorités budgétaires, l'artistique représente seulement un sixième du budget, au même niveau que la technique, poste budgétivore dans les festivals de musique. La part consacrée au fonctionnement est déjà très élevée (32%) et l'on voit mal comment, à court terme, l'association pourrait remplacer ses stagiaires annuels par des salariés permanents. Cependant, en faisant une rapide simulation, je pense qu'une personne présente à l'année pourrait préparer le festival plus en amont et remplacer l'engagement de quatre stagiaires soit l'économie d'environ 4 000 euros. Si l'on ajoute à cela, les 4 500 euros de bénéfices de cette année et une aide à l'emploi de la région Rhône-Alpes (emploi tremplin) de 10 000 euros la première année, l'association pourrait financer un poste d'administrateur à temps plein en CDI rémunéré au SMIC soit approximativement 18 000 euros. Cela me semble essentiel pour la pérennité du festival.

II. ANALYSE DE L'EXPERIENCE DE STAGE

Mon expérience de stage au sein de l'association « Sur la route de Tullins... » a été riche en découvertes sur le secteur associatif (B) et très formatrice professionnellement (A). Le travail que j'ai accompli nécessitait une prise d'initiatives permanente et un sens des responsabilités développé pour épauler le directeur dans l'organisation du festival.

A. MISSIONS ET DIFFICULTES RENCONTREES

J'ai choisi de regrouper l'ensemble de mes missions et de les analyser en quatre points : la gestion administrative (1), le plan de communication (2), le suivi de la production (3) et les actions pour l'environnement (4).

1. L'ADMINISTRATION : UN RETARD A COMBLER

Il est important de répéter qu'à mon arrivée, l'association ne comptait aucun salarié permanent. Ainsi, depuis le mois de septembre, date de départ de la dernière stagiaire en 2009, François Louwagie, qui à cette époque de l'année devrait déjà s'occuper de la programmation 2011, était seul au bureau pour assurer tout le suivi administratif (demandes de subvention, gestions des caisses sociales,...)

J'ai donc consacré une partie du mois de février à faire le point sur les comptes de l'association dans les différents organismes sociaux (URSSAF, POLE EMPLOI, CONGES SPECTACLES, AUDIENS, FNAS, AFDAS) afin de régulariser la situation de l'association. Cela était d'autant plus nécessaire que dans le même temps je devais obtenir des attestations de compte à jour pour demander les nouvelles licences d'entrepreneur de spectacles (producteur et diffuseur de spectacles) auprès de la DRAC suite au changement de présidente de l'association en octobre 2009. J'ai pris l'initiative de renouveler les licences, ce qui n'avait pas été fait lors du changement de présidente.

Dès mon arrivée, j'ai constaté que les moyens de l'association étaient limités mais surtout que ma formation professionnelle et mes connaissances du spectacle vivant allaient m'être très utiles puisqu'aucun membres du bureau de l'association n'avait d'expérience dans la gestion d'entreprises culturelles.

Parallèlement à ce travail de régularisation, j'ai essayé de chercher de nouveaux financements pour l'édition 2010 en répondant à plusieurs dossiers de mécénat pour de grandes fondations (Orange, Caisse des dépôts et consignations, SFR, ...). J'ai aussi rempli les demandes d'aides pour les organismes professionnels (CNV¹³, ADAMI¹⁴, FCM¹⁵, SPEDIDAM¹⁶). Malheureusement hormis le versement des droits de tirage, le CNV n'a pas apporté son soutien et le Festival ne rentrait pas dans les critères obligatoires pour obtenir l'aide de l'ADAMI et du FCM. Seule la SPEDIDAM nous a soutenus comme chaque année. Le dossier de candidature de la SACEM avait déjà été rempli et envoyé avant mon arrivée.

J'ai aussi cherché de nouvelles sources de financement et, ayant entendu parler du programme Leader +, j'ai monté le dossier de subvention pour l'année 2010. Le comité de programmation du 16 juin nous a accordé une aide financière dont le montant sera connu en septembre.

J'étais aussi chargé de la construction du budget prévisionnel et de son suivi. C'est sans doute cette mission qui a été la plus délicate car elle se situait dans un champ de compétence partagé entre un directeur qui gère le festival depuis 14 ans, et une présidente élue pour contrôler la situation financière du Festival. Etant donné que la plupart des décisions budgétaires ont un impact direct sur la qualité artistique du Festival, je me suis souvent retrouvé au milieu de conflits internes sur des questions budgétaires. Ma place était assez floue puisque d'un côté j'avais le rôle d'un administrateur mais de l'autre, mon influence était considérablement réduite par mon statut de stagiaire.

D'une manière générale, mon travail administratif a été largement facilité par la relation de confiance qui s'est rapidement établie avec le directeur. Il n'hésitait pas à déléguer du travail, à la fois par manque de temps mais aussi parce qu'il avait confiance en mes capacités. Notre collaboration durant ces six mois a été très productive. Il me semble qu'une relation entre un directeur artistique et administrateur fondée sur une confiance mutuelle est primordiale pour la bonne gestion d'une entreprise culturelle car elle permet à chacun de se concentrer sur son domaine de compétence.

¹³ Centre National des Variétés, de la Chanson et du Jazz

¹⁴ Société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes

¹⁵ Fonds pour la Création Musicale

¹⁶ Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes de la Musique et de la danse

2. LA COMMUNICATION : DES HESITATIONS PREJUDICIALES

A partir du mois de mars et l'arrivée d'un stagiaire en diffusion, j'ai commencé mes missions de communication en plus des tâches administratives quotidiennes. Le surplus de travail m'a contraint à travailler dans l'urgence.

En effet, j'ai dû mener presque simultanément la rédaction du dossier de presse, la rédaction des communiqués de presse, la création du site internet et la création avec la graphiste des différents supports de communication (programme, préprogramme, appel à candidature du Tremplin, invitations, affiches, etc).

Le moment le plus délicat a été le choix du visuel de la 14e édition. Les hésitations permanentes du directeur conjuguées aux interventions quotidiennes de la présidente et d'autres membres de l'association ont entraîné un retard considérable dans les différentes étapes d'organisation du projet. Avec le recul, la solution aurait été de créer un comité de pilotage sur la communication composé de 3 personnes qui travailleraient sur le visuel et en choisiraient un.

Sur le plan interne, la communication et la diffusion sont aujourd'hui les points faibles du Festival. Même si, la communication (affiche et flyers) a été largement répandu en Isère, les supports de communication devraient être plus adaptés aux lieux de distribution (flyers plus petits, marques page, sous-verres, etc) et celle-ci devraient être mieux organisée et suivie à l'aide d'un plan de diffusion qui n'existe pas et que je n'ai pas pu mettre en place par manque de temps. Enfin, les tâches de diffusion devraient être réparties entre les bénévoles pour éviter d'employer un stagiaire dédié à cette mission qui parcourt le territoire pendant deux mois.

3. LA PRODUCTION : UNE GRANDE SATISFACTION

A l'approche du festival, j'ai peu à peu endossé les fonctions de chargé de production. Pour remédier à ce qu'il estimait être un point faible du festival, le directeur technique a souhaité qu'une personne qui connaisse bien les groupes soit chargée de l'accueil des artistes. Etant donné que j'ai participé à la négociation et au suivi des contrats et que j'ai effectué tout le travail de pré-production (réalisation des feuilles de route, réservation des hébergements, gestion des transports, etc) il était logique que cette mission me revienne. J'ai donc collaboré avec la chef de commission « accueil artistes » afin de préparer au mieux la venue des groupes.

Dans ce domaine, la satisfaction est générale tant du côté des artistes qui ont été contents de l'accueil, que du côté de l'organisation où il n'y a pas eu de problèmes majeurs à gérer.

4. L'ECOFESTIVAL : UN BILAN ENCOURAGEANT

Le développement durable et solidaire était un sujet qui me tenait à cœur et que j'ai tenté d'intégrer dans le Festival 2010. Cependant, même si j'ai senti un enthousiasme collectif sur certaines actions (les toilettes sèches, les gobelets réutilisables, le tri des déchets), la mise en œuvre a été compliquée.

Partant du constat qu'un projet d'Ecofestival doit être partagé par l'ensemble de l'équipe pour être efficace, j'ai adopté la stratégie des « petits pas » pour avancer sans effrayer. Le point sensible était le coût de ce projet. J'ai donc sélectionné un petit nombre d'actions neutres budgétairement ou peu coûteuses. Progressivement, j'ai senti une adhésion à ces actions et j'ai pu compter sur le soutien du directeur technique notamment pour l'installation des toilettes sèches et sur l'achat de gobelets réutilisables.

Le bilan que j'ai réalisé en juillet sur l'Ecofestival 2010 montre que les actions mises en place ont été correctement réalisées et qu'elles ont eu un impact environnemental positif notamment en ce qui concerne la gestion des déchets. Il reste des points à améliorer, et d'autres actions sont à inventer, mais cette première édition d'un Ecofestival à Tullins est encourageante.

Au final, même si l'édition 2010 a été une réussite à tous les niveaux, les missions que je viens d'analyser ont souffert du manque de temps et ont donc été réalisées dans l'urgence. De la même manière, je regrette de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour faire le point régulièrement sur mon stage avec mon directeur. Cette façon de travailler m'a amené régulièrement à me poser des questions sur le fonctionnement associatif et plus particulièrement à analyser l'organisation de mon organisme d'accueil.

B. LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Sans faire de la sociologie des organisations très poussée, il est intéressant de décrire le statut associatif (1) pour analyser ensuite les dysfonctionnements internes de l'association « Sur la route de Tullins... » (2).

1. LE STATUT ASSOCIATIF

Selon la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association¹⁷, « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.* »

On distingue généralement trois critères pour définir une association. L'objet de l'association est librement déterminé par les membres fondateurs et n'est pas limité par la loi. Le but du contrat associatif est autre que le partage des bénéfices. L'association dispose d'une grande liberté dans ses règles de fonctionnement.

L'association est administrée par un organe collégial : un Bureau, un Conseil d'administration (CA), une Assemblée générale (AG). Dans les faits, on retrouve souvent ces trois niveaux d'administration (un bureau et un CA au festival). L'Assemblée générale regroupe l'ensemble des adhérents et élit un organe plus restreint, le Conseil d'administration (jusqu'à 20 personnes). Celui-ci élit à son tour un organe dirigeant, le bureau, composé au minimum d'un Président (dirigeant et représentant de l'association), d'un Trésorier (chargé de la gestion financière) et d'un Secrétaire (chargé du fonctionnement administratif) qui sont parfois assistés d'adjoints comme c'est le cas au festival où le bureau se compose de sept membres.

Dans une association, le dirigeant, ou mandataire, est obligatoirement le Président. Son mandat peut être clairement énuméré dans les statuts ou ne pas être précisé. La jurisprudence admet alors que le mandat s'applique aux actes d'administration de l'association. Au festival, les statuts de l'association ne fixent aucun cadre au mandat du

¹⁷ Source <http://www.legifrance.gouv.fr>

Président alors que les missions du secrétaire et du trésorier sont énumérées¹⁸. De plus, l'article 9 des statuts précise que « *l'actif de l'association répond seul des engagements contractés en son nom sans qu'aucun des membres du bureau, du conseil d'administration ou de l'association puisse en être personnellement responsable.* »¹⁹

L'un des écueils dans lequel il ne faut pas tomber, et qui nous intéresse ici au vu des statuts de l'association, est celui de la direction de fait. Légalement, le dirigeant de l'association est le mandataire donc le Président élu par l'organe compétent dans les conditions prévues par les statuts. Ce qui arrive souvent est une direction de fait de l'association par le directeur, salarié et non élu, qui dirige l'association en dehors de tout mandat légal.

Pour des raisons qui tiennent à l'historique de l'association « Sur la route de Tullins... », François Louwagie a le principal décisionnaire de la structure. En effet, il est l'un des seuls fondateurs du Festival à être resté actif dans son fonctionnement, il siège au Conseil d'administration, dirige l'association depuis 14 ans et possède tous les contacts avec les partenaires financiers. Il est donc le seul à connaître l'histoire du Festival, et à en avoir une vision globale. Suite à un rapport sur le fonctionnement de l'association et devant les difficultés financières qu'elle connaît, l'élection d'un nouveau bureau en octobre 2009 est venue modifier ce fonctionnement. La nouvelle Présidente est très sensible à la séparation des fonctions et souhaite un fonctionnement démocratique irréprochable de l'association sur le plan administratif et financier.

Cette direction de fait semble être l'apanage de nombreuses associations culturelles dans lesquelles des directeurs, souvent très médiatiques et populaires, orientent les choix de l'association en fonction de leurs personnalités. Il faut alors un bureau et un Président suffisamment charismatique pour établir un contrepoids efficace.

¹⁸ article 10 des statuts de l'association « Sur la route de Tullins... ». cf. Annexe 2 : Les statuts de l'association « Sur la route de Tullins ».

¹⁹ article 9 des statuts de l'association « Sur la route de Tullins... ». cf. Annexe 2 : Les statuts de l'association « Sur la route de Tullins ».

2. LES DYSFONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

J'ai pu remarquer lors de mon stage que le statut associatif occasionnait un certain nombre de dysfonctionnements mais qui sont sans doute, pour la plupart, propres à l'association « Sur la route de Tullins... ».

a. Une direction bicéphale

La conséquence directe du travail de toute l'équipe dans l'urgence est qu'il faut prendre des décisions rapidement. Ainsi, l'un des problèmes que j'ai rencontré était de savoir à qui je devais m'adresser pour les décisions importantes. A première vue, il paraît évident que j'aurais dû m'adresser directement à la Présidente, qui est l'employeur et le plus haut supérieur hiérarchique. Cependant, comme dans toute association la Présidente est une bénévole qui n'est pas toujours disponible immédiatement. La plupart du temps, c'est donc le directeur, avec qui je travaillais au quotidien, qui prenait les décisions que la Présidente ne pouvait que valider en aval. Ce bicéphalisme de l'exécutif est facteur de multiples conflits et, pour les stagiaires, d'incompréhensions.

b. La délicate question du bénévolat

Le bénévolat est une notion à manier avec d'innombrables précautions tant les dérives et les erreurs sont courantes. Le bénévolat, comme le volontariat, se définit au plan juridique principalement par comparaison avec le salariat, c'est-à-dire par rapport au contrat de travail. Trois critères doivent être réunis pour qu'il y ait contrat de travail, dont le troisième est déterminant : une prestation de travail, une rémunération et un lien de subordination juridique.

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (avis du Conseil Economique et Social du 24 février 1993)²⁰ ».

On considère généralement que le bénévole fournit sa prestation sans être lié à la structure par aucune règle de durée, de fréquence autres que celles qui auraient pu être convenues par une convention d'engagement.

Ces précisions sont utiles car, un débat a eu lieu dans l'association autour de la rédaction et de la signature d'une « Charte du bénévole ». La première mouture qui

²⁰ Source www.francebenevolat.org

commençait à circuler parmi les bénévoles était trop facilement requalifiable en contrat de travail en cas de contrôle de l'administration fiscale. En effet, de nombreux termes (« immédiatement », « subordonné », « doit », « impérativement ») et même la durée du travail (« 8 à 10h ») n'étaient pas compatibles avec l'absence de liens de subordination que demande le statut de bénévole. J'ai alors mis en garde la Présidente. A nouveau, le manque d'expérience dans le spectacle vivant de la part de plusieurs membres du bureau aurait pu être préjudiciable pour l'association. Finalement, la charte a été retirée et la Présidente a pris la décision de ne rien faire signer par les bénévoles.

c. Les relations humaines

La bonne gestion des relations humaines est l'une des dimensions les plus complexes dans un projet culturel mais c'est aussi un élément primordial de sa réussite.

Au festival de Tullins, il me semble que la bonne gestion financière s'est faite au détriment de la gestion de l'humain. La qualité des rapports humains n'a pas été préservée durant l'organisation du festival. Les relations se sont dégradées au fur et à mesure que l'événement approchait. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela.

Tout d'abord, la situation financière de l'association a conduit ses dirigeants à vouloir réduire la voilure sans se préoccuper de l'impact humain de certaines décisions. Ainsi, la gestion des bénévoles, un peu limite, n'a pas pris en compte la contrepartie humaine que recherche souvent les candidats au bénévolat mais n'a été conçu que comme un moyen de faire des économies qui se sont avérées au final peu importantes.

D'autre part, fonctionner avec autant de stagiaires est une dimension difficile à gérer pour le directeur qui est le seul à pouvoir distribuer les missions. Par ricochet et étant le premier arrivé, j'ai été amené, en l'absence du directeur, à entrer dans un rapport hiérarchique avec les stagiaires qui sont arrivés par la suite. Outre le fait que cette responsabilité supplémentaire m'a pris un temps considérable, j'ai été mis ou me suis mis, dans une situation délicate vis-à-vis des autres stagiaires qui avaient pourtant le même statut que moi.

Comme je l'ai déjà évoqué plus haut, mon statut était très ambigu. J'ai effectué le travail d'un salarié à plein temps tout en restant stagiaire. De plus, j'ai senti à plusieurs reprises que mon âge était un handicap lors des prises de décisions importantes et que ce que je disais n'était pas forcément entendu. Sauf peut-être sur la dimension environnementale où j'ai réussi, avec peu de moyens, à mettre en place de nombreuses actions.

III. L'ANALYSE D'UNE DIMENSION : CULTURE ET FESTIVALS, UNE RENCONTRE DURABLE ?

Mon expérience de stage au Festival « Sur la route de Tullins... » m'a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions pour le développement durable. Ainsi, à la fois par intérêt personnel et professionnel, j'ai entrepris un profond travail de réflexion et de recherche autour de la notion d'Ecofestival que l'on voit apparaître dans de nombreux événements.

Comment ont émergé les préoccupations environnementales dans le spectacle vivant et comment parviennent-elles à s'intégrer au cœur d'un projet culturel ?

Pour trouver l'origine de l'émergence d'une conscience environnementale dans le spectacle vivant il faut remonter aux grandes conférences mondiales des Nations-Unies qui ont permis de définir les termes de développement durable et ont doté les acteurs publics d'outils d'action pertinent comme l'Agenda 21 (A). Les acteurs culturels se sont ensuite emparés de ces outils, notamment le secteur du spectacle vivant et des festivals, et ont mis en œuvre des actions concrètes à leur échelle en faveur du développement durable et solidaire en suivant quatre étapes clés (B). Ces initiatives ont un sens et sont vouées à évoluer positivement à l'avenir car elles empruntent généralement un chemin de la dépendance ou la marche arrière est impossible, comme ce sera sûrement le cas à Tullins (C).

A. L'ÉMERGENCE D'UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE SPECTACLE VIVANT

« *La culture, souple et adaptable, épouse les spécificités de la société, jusqu'à la caractériser*²¹ ». Le développement durable s'impose à nous depuis quelques années (1), et son mariage avec la culture commence à se concrétiser notamment dans le cadre des festivals et du spectacle vivant (2).

1. DES NOTIONS GÉNÉRALES VENUES DES POUVOIRS PUBLICS...

Les notions de développement durable et d'Agenda 21 ont été construites lors des grands sommets mondiaux des Nations-Unies en direction des pouvoirs publics et notamment des collectivités locales pour renouveler les politiques publiques locales dans tous les domaines.

Des espoirs de Rio en 1992 à l'échec de Copenhague en 2009 en passant par l'Agenda 21 de la culture de Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU), les initiatives ne manquent pas, intégrant souvent une dimension culturelle.

a. La naissance du développement durable et solidaire

Concept, revendication, programme d'action ou utopie, le développement durable est aujourd'hui dans toutes les têtes. La prise de conscience planétaire récente relative à l'existence de problèmes communs à l'ensemble de l'humanité encourage le développement de cette notion. « *Ces problèmes transcendent les frontières et doivent être traités durablement à la fois au plan global et local*²². »

C'est en 1972, lors de la conférence de Stockholm que commence à émerger une conscience environnementale au niveau global avec la création du Programme des Nations-Unis pour l'environnement (PNUE). Au cours de cette conférence, le lien entre

²¹ op.cit. SAINT-AVIT Jocelyne, Mémoire « *Convergence entre culture et développement durable. De l'Agenda 21 de la culture à l'Agenda 21 local des Régions* », 2009.

²² op.cit. SAINT-AVIT Jocelyne, Mémoire « *Convergence entre culture et développement durable. De l'Agenda 21 de la culture à l'Agenda 21 local des Régions* », 2009.

environnement et développement économique est matérialisé par le concept « *d'éco-développement* ». Il comporte cinq dimensions : économique, environnementale, sociale, culturelle et politique dont seules les trois premières seront reprises dans la notion de développement durable.

La première définition claire du « *sustainable development* », traduite en français par « *développement durable* » apparaît en 1987 dans le célèbre rapport Brundtland²³ dont la réflexion se voulait compréhensible dans tous les pays :

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. (...) Au sens le plus large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature.²⁴ »

Ce rapport associe officiellement l'environnement et le développement mais il est également essentiel pour la prise de conscience qu'il suscite à travers le monde. Il sert de base à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. Ce « Sommet de la Terre » constitue alors la plus grande réunion de chefs d'Etat et de gouvernement (172 gouvernements représentés). C'est à Rio que des réponses plus concrètes pour lutter contre le changement climatique vont être énoncées dont l'élaboration de *l'Agenda 21* ou programme d'actions pour le XXI^e siècle.

A l'heure actuelle, le terme « solidaire » est de plus en plus adjoint au « développement durable » dans le but de mettre l'accent sur la dimension sociale du développement durable et d'intégrer le concept « *d'économie sociale et solidaire* ».

b. Agenda 21 et Agenda 21 de la culture

En latin, Agenda signifie « *ce qui doit être fait* ». Quant au chiffre 21, il renvoie au XXI^e siècle. L'Agenda 21 est donc un programme d'actions pour le XXI^e siècle, qui incitait à l'origine tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, à définir à leur niveau un Agenda 21 et à s'engager dans une démarche de développement durable. « *Cette notion de*

²³ du nom de la Ministre Norvégienne de l'environnement Mme Gro Harlem Brundtland qui a présidé à l'élaboration du rapport « Notre avenir à tous » par un groupe d'expert international de la Commission Mondiale pour l'environnement et le Développement.

²⁴ Rapport Bruntland, chapitre II

durabilité se définit à l'intersection des problématiques écologiques, économiques et sociales²⁵.»

Certains acteurs considèrent que la culture doit former le quatrième pilier du développement durable, comme cela avait été intégré dans la notion d'éco-développement. Ainsi, l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) a proposé un Agenda 21 de la Culture, inspiré du même processus avec pour objectif de créer « *un outil pour le développement culturel des villes²⁶* ». Il s'agit du « *premier document à vocation mondiale qui prend le pari d'établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel.²⁷* » Les collectivités qui l'ont approuvé en 2004 à Porto Alegre, se sont engagées dans les domaines des droits de l'Homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix. Jordi Pascual, le permanent culture de CGLU rappelle que :

« L'objectif est de transformer un document d'intention, en politique culturelle des villes ; de donner à la culture une dimension comparable au social, à l'économique ou à l'environnement pour en faire le 4^{ème} pilier du Développement Durable.²⁸ »

Ces différents programmes et déclarations d'intention ont donc été construits par les acteurs publics pour que chacun s'en empare. Les acteurs privés du secteur culturel, et notamment certains grands festivals vont peu à peu se doter d'une conscience environnementale et se saisir avec pertinence de ces outils construits par les pouvoirs publics pour développer leur propre Agenda 21.

²⁵ Maryline Chasles, coordinatrice du Collectif des Festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne (FEDDS), Compte-rendu table ronde sur les festivals et le développement durable, « S'engager dans un Agenda 21, un moyen de repenser la production des festivals ? » 21 septembre 2007 - CNV - PARIS

²⁶ <http://www.cities-localgovernments.org>

²⁷ idem

²⁸ op. cit. SAINT-AVIT Jocelyne, Mémoire « Convergence entre culture et développement durable. De l'Agenda 21 de la culture à l'Agenda 21 local des Régions », 2009.

2. ... REPRISES PAR LES ACTEURS PRIVÉS DU SECTEUR CULTUREL

Le monde de la culture et le développement durable ont eu quelques difficultés à se rencontrer. Pourtant, ils partagent certains objectifs : « *la nécessité de convaincre pour faire partager et appliquer le processus, le contexte économique à surmonter, et la volonté de développer du lien social.*²⁹ » Il m'a semblé intéressant d'examiner la manière dont les acteurs culturels se sont emparés des questions environnementales et en particulier les festivals.

a. La pertinence des questions environnementales dans la culture

Les acteurs culturels privés ont relevé la pertinence de lier culture et développement durable et d'intégrer cette nouvelle dimension aux politiques culturelles. Maryline Chasles, coordinatrice du Collectif des Festivals engagés pour le développement durable et solidaires en Bretagne (FEDDS) souligne que cela « *fait sens avec les politiques culturelles locales et notamment les Agenda 21 locaux*³⁰ ». Le rapprochement du développement durable et de la culture semble être une évolution logique au plan local. Par exemple, la démarche portée par le Festival « Sur la route de Tullins... » fait sens avec la mise en place de l'Agenda 21 de la Ville de Tullins depuis 2008.

« En effet, le développement durable suscite un travail sur l'ensemble des dimensions environnementales économiques et sociales, autant de domaines embrassés aussi par la culture. Parmi ses objectifs, cette dernière cherche à mettre en place une autre économie, à la fois plus sociale et plus solidaire car la culture est un vecteur d'inclusion sociale et de développement humain. C'est aussi un formidable outil de gouvernance locale. Associée au développement durable, elle peut favoriser la recomposition des territoires dans des perspectives plus larges.³¹ »

²⁹ op. cit. SAINT-AVIT Jocelyne, Mémoire « Convergence entre culture et développement durable. De l'Agenda 21 de la culture à l'Agenda 21 local des Régions », 2009.

³⁰ Entretien téléphonique avec Maryline Chasles, coordinatrice du Collectif FEDDS en Bretagne, le mardi 3 août 2010, 14h.

³¹ op. cit. SAINT-AVIT Jocelyne, Mémoire « Convergence entre culture et développement durable. De l'Agenda 21 de la culture à l'Agenda 21 local des Régions », 2009.

Au niveau des festivals, les enjeux environnementaux sont une réalité indéniable de par le nombre de personnes qu'ils réunissent sur un même site et les émissions polluantes qu'ils occasionnent notamment à cause des déplacements des publics. « *Le développement durable est un problème de notre société contemporaine. La culture est en connexion permanente avec la société. Elle doit être en phase et même en avance sur les problèmes de société.* »³² » Les festivals restent donc dans leur rôle en s'emparant des problématiques liées au développement durable.

b. Les Festivals : pionniers dans le secteur culturel

Les pouvoirs locaux sont essentiels pour accompagner ce mouvement mais, la plupart du temps, les initiatives viennent des acteurs privés, des associations et des festivals.

L'association loi 1901 Les Amis du Vent semble être l'un des pionniers dans l'organisation d'événements éco-responsables. Créé en 1992 à Calvi en Haute-Corse, le Festiventu (Festival du Vent) a mis en place dès l'origine des actions respectueuses de



l'environnement et s'est positionné depuis comme une référence en la matière. L'objectif était de proposer un festival pluridisciplinaire en partant du constat qu'il existait beaucoup d'événements unidisciplinaire (musique, danse, théâtre, etc). Dès 1992, le festival se positionne sur l'écologie et les Droits de l'Homme et réunit sport, musique, arts de la rue, écologie, rencontres thématiques avec comme fil rouge « *la pluridisciplinarité et la conscience écologique* »³³.

De sa collaboration avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) est née la Charte internationale des écofestivals. Initiée par l'ADEME et réalisée avec Yourope (association regroupant 40 festivals en Europe) lors du festival des méditerranéennes à l'été 2007, cette charte passe au crible l'organisation de l'événement en matière de transports, de déchets, d'eau, de bruit, etc. « *Nous avons été sollicité par l'ADEME pour établir une charte éco-exemplaire dans le domaine du spectacle vivant* » explique Stéphanie Auger³⁴, responsable du développement de l'association et des relations partenaires à l'Association « Les amis du vent ».

³² Entretien téléphonique avec Maryline Chasles, coordinatrice du Collectif FEDDS en Bretagne, le mardi 3 août 2010, 14h.

³³ <http://www.lefestivalduvent.com>

³⁴ Entretien téléphonique avec Stéphanie Auger, responsable du développement de l'association et des relations partenaires à l'Association « Les amis du vent », mardi 3 août, 15h30.

Depuis plusieurs années, les Amis du Vent ont acquis une expérience et un savoir qu'ils souhaitent partager et propager en organisant des événements et des activités diverses mêlant art, sciences, sport, droits humains, nouvelles technologies et développement durable.

D'autres événements régionaux ont été parmi les premiers à se doter d'une conscience environnementale : le Fest'Route à Tournon sur Rhône (07), le Woodstower au Grand Parc Miribel Jonage de Vaulx-en-Verin (69), ou le Festival Tout l'monde dehors de Lyon (69).

L'un des exemples les plus poussés d'Ecofestival se trouve en Bretagne avec le Collectif des Festivals Engagés pour le Développement Durable et Solidaire (FEDDS). Cette association est née en 2005 de la rencontre entre Béatrice Macé, co-directrice du Festival des TransMusicales de Rennes et Yann Rivoal, co-directeur du Festival des Vieilles Charrues à Carhaix. Ils font alors le constat que les festivals connaissent des difficultés croissantes dans leur mode de production. Ils réalisent donc un état des lieux afin de partir sur des bases communes et sont rapidement rejoints par quatre autres événements : le festival Interceltique de Lorient, le festival Quartiers d'été à Rennes, le festival des Chants de Marins à Paimpol et Les Arts Dînent à l'Huile à Douarnenez. Dans ce regroupement régional, les principes de l'Agenda 21 ont donc été adaptés à la production de manifestations culturelles.



Depuis juillet 2010, le Collectif FEDDS en Bretagne regroupe 23 festivals. Six festivals en sont à l'origine (2007), onze les ont rejoints en juillet 2009 puis sept autres en juillet 2010³⁵.

En 2007, la publication d'une Charte des festivals est le résultat de deux années de réflexion. Elle exprime les engagements du Collectif sous la forme d'un Agenda 21 adapté aux modes de production des festivals. « *Les particularités de ce texte fondateur pour le Collectif reposent sur la prise en compte des trois dimensions du concept de développement durable et solidaire et sur l'ambition pour chaque festival de s'engager à définir son Agenda 21, c'est-à-dire un programme d'actions pour le 21ème siècle, qui réponde au développement durable et solidaire. Les cinq finalités retenues correspondent à celles de l'Agenda 21 local, utilisé par les collectivités territoriales: lutte contre le changement*

³⁵ liste complète des FEDDS en Bretagne sur <http://www.lecollectifdesfestivals.org/le-collectif/les-festivals-engages.html>

*climatique ; préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ; cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ; épanouissement de tous les êtres humains ; dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*³⁶ »

Chaque festival s'engage également à évaluer ses actions à l'issue de son édition, et à améliorer continuellement la mise en œuvre de son programme d'actions en mettant en place une action supplémentaire chaque année.

En Bretagne, à aucun moment la région n'a été demandeuse, « *les acteurs culturels se sont pris en mains et sont allés solliciter les collectivités* » explique Maryline Chasles.³⁷ En région Nord-Pas-de-Calais, un processus similaire est porté par l'association RiF et la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités). Depuis 2006, RiF et la MRES se sont associées pour réfléchir aux moyens d'introduire le développement durable dans les événements culturels. Ils sont soutenus par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et l'ADEME³⁸.

Dans d'autres régions, les actions sont souvent impulsées par les institutions en direction des acteurs culturels comme Arcade en région PACA où la plateforme d'accompagnement éco-responsable a lancé un vaste état des lieux des festivals éco-responsables en PACA. Ailleurs, l'initiative provient directement des collectivités comme en Poitou-Charentes (le guide des éco-manifestations en région Poitou-Charentes³⁹, le guide de collecte des données environnementales sur une manifestation⁴⁰). En région Rhône-Alpes, l'initiative semble plutôt tournée vers les manifestations sportives de la région⁴¹ tout comme dans le département de l'Isère⁴²

L'introduction des préoccupations environnementales dans le spectacle vivant est donc issue d'un processus long initié à l'origine par les pouvoirs publics et dont les acteurs culturels se sont judicieusement emparés. Les collectivités locales, l'Etat ou des institutions

³⁶ www.lecollectifdesfestivals.org

³⁷ Entretien téléphonique avec Maryline Chasles, coordinatrice du Collectif FEDDS en Bretagne, le mardi 3 août 2010, 14h.

³⁸ Eco-événements Nord-Pas-de-Calais <http://eco-evenements-npdc.org/doku.php?id=>

³⁹ http://www.arecpc.com/Outils/publications/eco_manifestation.pdf

⁴⁰ http://www.poitou-charentes.fr/files/guide_aides/eco-manif-donnees-environnementales.pdf

⁴¹ Le guide des éco-manifestations sportives en Rhône-

Alpes : <http://rhonealpes.franceolympique.com/rhonealpes/fichiers/pages/pages/Guide%20eco%20manifestations%20sportive%20en%20Rhône%20Alpes.pdf>

⁴² Le guide des éco-manifestations sportives en Isère <http://www.isere.fr/2294-outils-a-telecharger.htm>

comme l'ADEME interviennent ensuite pour accompagner ces projets à la demande des acteurs culturels, soit financièrement, soit le plus souvent en apportant leur expertise dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces actions.

B. LES QUATRE TEMPS DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE D'UN ECOFESTIVAL

Partout en France, mais aussi en Europe, les Festivals se sont emparés des questions environnementales et ont mis en œuvre un certain nombre d'actions, plus ou moins poussées, dans le cadre du développement durable et solidaire. Ces initiatives se sont données un nom qui diffère selon les événements : *écofestival* (le plus répandu), *événement éco-responsable*, *éco-manifestation*, etc. Comme nous l'avons vu, ces démarches sont la plupart du temps volontaires et ne suivent pas un schéma clairement défini.

Pourtant, en étudiant l'exemple du Collectif FEDDS en Bretagne, il apparaît important de respecter certaines phases pour assurer la réussite du projet. J'ai distingué quatre temps dans le processus de mise en œuvre d'un écofestival. On trouve des similitudes avec le processus d'élaboration des politiques publiques : la phase 1 de réflexion (pourquoi ?), la phase 2 d'identification des actions (quoi ?), la phase 3 de mise en œuvre (comment ?), et la phase 4 d'évaluation (quel bilan ?).

1. UNE REFLEXION SUR DES NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION POUR LES FESTIVALS

La phase de réflexion est essentielle pour que le projet ait une cohérence et soit bien préparé. Elle répond à la première question : « *pourquoi faire un écofestival ?* ». Il s'agit d'une première étape de travail autour « *de discussions entre festivals pour échanger, développer ensemble des solutions, des réflexions. Pas de recettes miracles, mais beaucoup de questionnements par rapport à la fragilité des projets culturels.*⁴³ »

Aux Rencontres Trans Musicales de Rennes, festival d'hivers en intérieur, le point de départ de cette réflexion a émergé suite au changement de lieu du festival vers le Parc Expo

⁴³ Béatrice Macé, directrice de production des Rencontres Trans Musicales de Rennes. *Compte-rendu table ronde sur les festivals et le développement durable, « S'engager dans un Agenda 21, un moyen de repenser la production des festivals ? »* 21 septembre 2007 - CNV - PARIS

qui a entraîné de nouvelles préoccupations – une augmentation des charges financières, la gestion des déchets en plus grande quantité, un site inadapté au spectacle vivant, un nouveau rapport au public – conjuguées à une baisse des subventions de l'Etat. Le projet artistique en lui-même était menacé et il a fallu « *transposer la réflexion posée par le développement durable et solidaire sur le domaine culturel.*⁴⁴ »

Partant de ce constat, le développement durable est apparu comme une solution pour imaginer « *un système de production durable en écosystème culturel pour les Rencontres Trans Musicales.*⁴⁵ » Ainsi, comme le précise Maryline Chasles, le développement durable devient « *le fil rouge sur l'évolution des festivals dans l'avenir. C'est une philosophie, un mode de pensée*⁴⁶ ».

Au départ, une telle démarche part d'une volonté collective, c'est un projet d'équipe autour d'un directeur convaincu. L'engagement est volontaire et doit prendre en compte la dimension temporelle qui fait partie de la philosophie du développement durable.

En Bretagne, la réflexion a duré deux ans, entre 2005 et 2007, année de l'élaboration de la Charte. Six festivals organisés dans les quatre départements de la région Bretagne (Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côte d'Armor) ont pris part à cette première étape. Cela a permis d'échanger, de mettre en commun les expériences passées et de construire une base commune. La région Bretagne (service culture et service Agenda 21) et l'ADEME se sont immédiatement associées à cette initiative. En 2007, la région Bretagne a financé la création d'un poste pour la coordination du collectif afin de faciliter les échanges, d'accompagner chaque festival dans la construction de son propre Agenda 21 et de les aider à se réapproprier la démarche.

Ce travail de réflexion a été complété en 2008 par la création des premières fiches actions, disponibles gratuitement en ligne, qui ont pour vocation d'accompagner les autres festivals vers l'organisation d'un écofestival.

L'autre dimension de l'étape de réflexion consiste à préparer des indicateurs pour anticiper la réalisation du bilan. Nous verrons dans la phase d'évaluation qu'il existe quelques outils à disposition des organisateurs.

⁴⁴ Dossier Rencontres TransMusicales de Rennes, *De nouveaux modes de production pour un festival*, p3.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Entretien téléphonique avec Maryline Chasles, coordinatrice du Collectif FEDDS en Bretagne, le mardi 3 août 2010, 14h.

2. L'IDENTIFICATION DES ACTIONS

La deuxième étape du processus est une phase de prise de décision qui répond à la question : « *quelles actions choisir ?* ». Il est évident qu'un Ecofestival ne se décrète pas du jour au lendemain, cela prend du temps avant de parvenir à un résultat avancé. Tous les événements qui se sont lancés sur la voie du développement durable ont adopté la « stratégie des petits pas » selon la dialectique suivante : Expérimentation – Evaluation – Adaptation – Progression.

Par exemple le Festival des Rencontres Brel à Saint-Pierre-de-Chartreuse⁴⁷ met en place depuis près de 10 ans des actions dans le respect de l'environnement. Implanté au cœur du Parc Naturel Région de la Chartreuse, le projet porté par l'association L'Ephémère tient sa réussite de son implication dans la vie sociale, culturelle et économique de son territoire. Chaque année, le festival met en place de nouvelles actions dans le cadre de son « Ecofestival pour tous ». Ainsi, après l'édition 2008 fortes de 25 nouvelles actions liées à l'Ecofestival, la 22^{ème} édition en 2009 a été marquée par de nouvelles actions en faveur de l'environnement, de la vie locale, de l'intégration sociale et de la solidarité internationale. Progressivement, ce festival, qui se classe aujourd'hui parmi les 5 plus importants événements isérois, est arrivé à maturité et continue de développer son écofestival.

Au festival « Sur la route de Tullins... », rien ou presque n'avait été mis en œuvre les années précédentes. Comme je l'expliquais plus haut, j'ai choisi un petit nombre d'actions neutres financièrement ou peu coûteuses pour ne pas effrayer et parvenir à créer une dynamique d'équipe derrière ce projet.

Pour choisir les actions à mettre en œuvre, il est nécessaire de connaître les spécificités environnementales d'un festival de musique. Par exemple, les déplacements du public occasionnent à eux seuls 90% des émissions carbone de l'événement⁴⁸. Ensuite, l'accueil d'un public nombreux engendre une grande quantité de déchets. Enfin, le secteur du spectacle vivant, et de la musique en particulier, n'est pas économe en énergie (électricité notamment).

Ces trois considérations fixent donc des priorités à l'organisateur d'un écofestival. Il va privilégier les actions en faveur des transports doux (covoiturage, train, navette gratuite, bus, vélo, etc) et chercher des solutions pour améliorer la gestion des déchets en amont et

⁴⁷ <http://www.rencontresbrel.fr/index.php?cat=un-ecofestival-pour-tous>

⁴⁸ http://www.poitou-charentes.fr/files/guide_aides/eco-manif-donnees-environnementales.pdf

en aval. En amont, cela passe par la réduction de la quantité de déchets produites et la mise en place de vaisselle réutilisable par exemple (éco-gobelets, éco-barquettes) plus respectueuse de l'environnement que la vaisselle jetable et même biodégradable⁴⁹. En aval, cela demande une bonne organisation du tri des déchets en prenant contact avec la collectivité compétente pour mettre en place des bennes de tri identifiables par le public. La réduction de la consommation d'énergies dans le spectacle vivant est une action très coûteuse et sur laquelle les acteurs sont pour le moment plus réticents, notamment sur l'éclairage des scènes par des projecteurs à LED. Mais plusieurs actions moins coûteuses sont réalisables telles que les toilettes sèches (réduction de la consommation d'eau), utilisation de machines économes en eau pour laver la vaisselle, etc.

D'autre part, il convient de ne pas oublier que le développement durable a aussi pour objectif de favoriser l'accès à la culture des citoyens (tarification, partenariat avec Culture du cœur, action culturelle en milieu défavorisé, en hôpital, vers les conservatoires et les écoles de musique, etc.), de permettre une meilleure intégration des personnes handicapées (parcours handicapé, dispositifs d'accueil, lieux accessibles, etc.), de participer à l'économie sociale et solidaire et de favoriser des modes de production et de consommation durables. De nombreuses actions sont possibles dans ce cadre là.

Au festival de Tullins, j'ai donc sélectionné 21 actions correspondantes à six thématiques⁵⁰ :

- La communication éco-responsable
- Le transport éco-responsable
- La politique d'achat, de choix des équipements et des prestataires
- La maîtrise des consommations et la gestion des déchets
- La lutte contre l'exclusion sociale et culturelle
- La sensibilisation au développement durable et solidaire

Nous avons reçu pour cela le soutien de la mairie de Tullins qui s'est elle-même dotée d'un Agenda 21, et ERDF, un de nos partenaires, sensible à cette initiative. Après avoir mis en place un stand de vélo électrique en 2009, ERDF a décidé de financer l'achat de 2 000 gobelets réutilisables en 2010.

Au final, la quantité et la qualité des actions mises en œuvre ont été saluées par le public et le bilan Ecofestival réalisé en juillet montre des résultats positifs.⁵¹

⁴⁹ GRANDCHAMP Guillaume et GIGER Luc, *Analyse de cycle de vie : Gobelets jetables, réutilisables, recyclables*, Projet SIE, Master III, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Sous la direction de PAYET Jérôme, 2009.

⁵⁰ cf. Annexe 5 : Bilan Ecofestival 2010.

3. LA MISE EN ŒUVRE

La troisième phase du processus de construction d'un écofestival est celle de mise en œuvre des actions choisies par les acteurs. Elle répond à la question « *Comment faire ?* ». Plusieurs éléments freinent la mise en œuvre mais des leviers existent pour les contourner.

Aujourd'hui, il existe trois freins à la mise en œuvre d'écofestivals en France. Le manque de moyen financier est souvent cité par les acteurs culturels. En effet, ces actions ont un coût parfois difficile à assumer pour des petites structures. Elles sont alors confrontées à une situation paradoxale puisque le calcul rationnel coût/avantage n'a pas sa place dans la philosophie du développement durable. Les actions mises en place doivent être faites pour ce qu'elles sont, par conviction, sans attendre de retombées en termes de fréquentation. C'est là le principal écueil dans lequel il est préférable de ne pas tomber quand on se lance dans l'aventure du développement durable. Avec l'effet de mode actuel, il n'est pas sûr que tous les organisateurs aient les mêmes objectifs. Cependant, il est évident que le coût peut être un frein au développement de ces actions, comme j'ai pu le remarquer à Tullins.

Le manque de moyens humains constitue le second blocage. En effet, les structures culturelles sont souvent composées de petites équipes et il est difficile de dégager du temps pour assurer le suivi logistique des actions environnementales. Il est rare de trouver des structures où une personne est chargée spécifiquement de ce travail. La plupart du temps, toute l'équipe se partage les tâches. Là encore, il faut veiller à ne pas tomber dans un écueil fréquent. Le fait qu'une seule personne soit en charge de l'environnement peut être contre-productif si une séparation apparaît entre ce « Monsieur/Madame Environnement » et le reste de l'équipe qui se retrouve vite déconnecté du projet. Au Festival du Vent, les six membres de l'équipe se partagent les tâches pendant l'année. En Bretagne, le fait qu'il existe un poste de coordination n'empêche pas les structures signataires de construire leur propre programme d'action et de chercher chaque année de nouvelles actions. Au Festival de Tullins, tous les membres de l'association ont progressivement intégré la démarche et y ont été sensibilisé en amont, afin d'éviter le troisième blocage.

Le manque d'information en externe comme en interne est un facteur d'échec. Etant donné qu'il s'agit d'un projet collectif, la première chose à faire est de sensibiliser les organisateurs et les bénévoles tout au long de l'année. Cet effort de formation en interne doit aussi s'accompagner d'une campagne de sensibilisation vers le public en amont et le

⁵¹ cf. Annexe 5 : Bilan Ecofestival 2010.

jour J. Cela est essentiel pour que les actions soient efficaces, en particulier le transport. Rien ne sert de mettre en place une navette ou un événement covoiturage si personne n'en a connaissance. Les efforts de sensibilisation doivent se poursuivre également le jour J par divers moyens : panneaux d'affichage, expositions de sensibilisation, stand Ecofestival, accompagnement humain (accueil aux toilettes sèches, bac de tri), etc.

Outre les outils de sensibilisation et la construction d'un site « écofestif » adapté, il existe des solutions pour faciliter la mise en œuvre des actions. En prenant garde à ne pas porter un message moralisateur, les organisateurs peuvent compter sur l'engouement actuel du public pour les questions environnementales. Ainsi, pour une première édition, l'écofestival de Tullins a engendré une satisfaction générale du public malgré quelques réticences.

D'autre part, la mise en œuvre est souvent soutenue par les pouvoirs publics. En Bretagne, la région, les quatre départements, Rennes Métropole et la Ville de Rennes apportent leur soutien au Collectif depuis plusieurs années via des appels à projets, un plan climat-énergie, des Agenda 21, etc. Les services techniques des communes, et des intercommunalités, sont également des leviers très importants qu'il faut savoir actionner pour faciliter la mise en œuvre des projets.

Enfin, au niveau des acteurs privés, de nombreuses actions sont envisageables. Le Festival du Vent a par exemple rédigé en 2009 une *Charte des Ekopartenaires* avec le soutien de six de ses partenaires afin « d'inscrire l'éco-responsabilité au cœur de la vie des entreprises et de leurs employés⁵². » En Bretagne, plusieurs festivals ont entrepris de faire signer un cahier des charges écologique lors des négociations avec leurs prestataires et fournisseurs.

4. L'ÉVALUATION

La phase d'évaluation est la quatrième et dernière étape du processus. C'est à ce moment qu'on effectue le bilan de l'événement en fonction des indicateurs préparés lors de la phase de réflexion (cf. III/B/1/). Ce bilan, effectué annuellement après chaque édition permet d'assurer un suivi annuel des actions et de mesurer les améliorations à entreprendre pour progresser.

⁵² Consulter la charte des Ekopartenaires en ligne sur <http://www.lefestivalduvent.com/index.php?page=la-charte-des-ekopartenaires>

En Bretagne, ce travail d'évaluation revient au Collectif FEDDS qui veille à la mise en place et à l'application des actions. Chaque festival signataire de la Charte s'engage à mettre en place une nouvelle action chaque année. La démarche des festivals bretons est articulée autour de l'expérimentation. Chaque nouvelle action expérimentée par l'un va servir à l'autre l'année d'après grâce au travail de coordination effectué par le Collectif et aux échanges permanents entre les structures.

De plus, sur le site internet du Collectif, l'onglet « RESSOURCES » contient un grand nombre de documents d'évaluation librement consultables qui peuvent servir aux organisateurs dans le choix de leurs actions.

La région Poitou-Charentes a mis à disposition des organisateurs d'événement un « Guide des éco-manifestations » ainsi qu'un « Guide de collecte des données environnementales sur une manifestation » qui constituent des outils très utiles pour construire un bilan Ecofestival.

Ainsi, le temps de l'évaluation, souvent négligé dans la plupart des politiques publiques par manque de temps, constitue dans le cas des écofestivals une phase déterminante et constitutive du projet. Reprenant la philosophie du développement durable, l'objectif est de s'améliorer sur le long terme. Il faut pour cela savoir d'où l'on part et se fixer de nouveaux objectifs réalistes après chaque édition.

Ce travail est largement encouragé par les pouvoirs publics notamment par l'attribution de prix : le festival Woodstower a reçu la distinction de *Lauréat de l'avis de recherche des trésors du développement durable en Rhône-Alpes* ; le festival des Rencontre Brel a été récompensé par *le Coup de cœur 2009* de la Fondation Nicolas Hulot ; les Trans Musicales de Rennes ont obtenu en 2008 et 2009 le label *Green'n'clean* de l'association des festivals européens Yourope, ainsi que le *Prix Spécial du Jury* dans le cadre des *Trophées du développement durable Bretagne 2009*, pour récompenser la particularité et la globalité de la démarche Agenda 21.

« Certes, tout cela n'a pas altéré la philosophie première du festival, ni sa ligne de programmation, ni ses projets, ni sa manière de parler musique aux publics. Mais cela a fait évoluer notre façon de travailler. D'année en année, l'équipe des Trans Musicales façonne le festival comme l'artisan parfait chaque jour son geste, pour mieux

*se mettre au service des artistes, de leur musique et des publics venus les découvrir.*⁵³ »

On s'aperçoit que cette démarche est le fruit d'un processus d'apprentissage qui permet de s'améliorer d'édition en édition sans dénaturer le projet artistique du festival. De cette manière, les événements qui s'y engagent sont promis à un bel avenir...

C. DES ACTIONS EN DEVENIR

Malgré l'échec programmé du super sommet de Copenhague et les tergiversations des hommes politiques, les acteurs privés – association, fondation ou simple citoyen – ainsi que les collectivités et gouvernements locaux – Länder, Etats, Communautés, Régions, Départements, Intercommunalités, Communes – ont pris le virage du développement durable et solidaire. C'est à l'échelle locale que la route du développement durable se trace. Les festivals semblent avoir emprunté un sentier de la dépendance, où, à l'image des politiques publiques, il semble impossible de faire demi-tour...

1. LE SENTIER DE LA DEPENDANCE

Aujourd'hui, l'ensemble des actions mises en œuvre dans les écofestivals sont bien menées et acceptées par les publics. L'effet de mode a conduit de nombreux événements à se tourner vers le développement durable et solidaire. Pour Stéphanie Auger, cet « *effet de mode va se tasser mais le travail est désormais enclenché, c'est un phénomène porteur d'avenir*⁵⁴ ».

« *S'il y a une émulation tant mieux, mais une concurrence n'est pas nécessaire* » souligne Maryline Chasles qui avoue qu'à présent « *les festivals sont attendus* », et qu'il faut « *se montrer innovant* » pour faire face à la baisse des subventions. A présent, les efforts portent sur « *la qualité de l'organisation et la pérennité du projet sur son territoire et dans ses partenariats* ».

⁵³ Site internet des Trans Musicales de Rennes, rubrique Agenda 21 : <http://www.lestrans.com/#/trans/fr/159/agenda-21/>

⁵⁴ Entretien téléphonique avec Stéphanie Auger, responsable du développement de l'association et des relations partenaires à l'Association « Les amis du vent », mardi 3 août, 15h30.

« *La France rattrape peu à peu son retard en termes d'environnement* » par rapport à ses voisins nord-européens qui sont très en avance.

Mais il y a « *d'autres aspects à défricher* », les lieux de spectacles commencent à s'intéresser à la démarche mais « *la prise de conscience n'est pas aussi rapide que pour les festivals* », pour des raisons pratiques et financières.

Le concept de « *path dependency* » (sentier de la dépendance) de Paul Pierson, permet de mieux comprendre le processus qui est à l'œuvre. Les efforts d'évaluation engagés par les festivals et leurs volontés de progression font que le processus est ascendant et qu'il devient impossible de faire marche arrière. Le phénomène de contagion est à la fois vertical (un même festival souhaite aller toujours plus loin) et horizontal (de plus en plus de festivals deviennent sensibles à la démarche).

2. QUELLE ROUTE POUR LE FESTIVAL DE TULLINS ?

Le Festival « Sur la route de Tullins... » s'est engagé concrètement pour le développement durable et solidaire lors de cette 14^e édition. Après quelques balbutiements en 2009, la route semble cette fois tracée pour construire un véritable écofestival. Trois raisons me poussent à affirmer cela.

Tout d'abord, et comme je viens de l'expliquer, le Festival semble avoir emprunté le sentier de la dépendance sur les questions environnementales. Les actions qui ont été engagées cette année ont vocation à se reproduire en 2011 car, ayant été bien réalisées, le public sera à nouveau demandeur et les prestataires vont se manifester pour renouveler le partenariat. Par exemple, ERDF, présent aux côtés du Festival depuis de nombreuses années, cherche à soutenir de nouvelles actions à chaque édition. Après les vélos électriques en 2009 et les gobelets réutilisables en 2010, on peut imaginer pour l'an prochain, que le soutien portera sur l'éclairage par LED, action sur laquelle nous avons beaucoup réfléchi mais dont le coût nous a finalement dissuadé.

Ce partenariat avec ERDF fait aussi partie de la seconde raison. En effet, il s'agit d'un partenariat entre trois acteurs : le Festival, ERDF et la mairie de Tullins. Ainsi, il est très probable que la mairie incite l'association à poursuivre ses efforts sur le développement durable dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville et pour préserver le partenariat avec ERDF.

Enfin, comme il a été dit plus haut, le projet culturel de l'association a besoin d'un nouvel élan pour perdurer. L'écofestival, concept qui semble partagé par l'ensemble de ses membres, peut être une idée pour redonner un second souffle à ce beau projet en difficulté et célébrer dignement les 15 ans du Festival.

Conclusion

Ce travail visait à analyser mon expérience de stage au sein de l'association « Sur la route de Tullins... » porteur d'un projet culturel ambitieux mais qui, traversé par de multiples difficultés, semble marquer le pas après 14 ans d'existence.

Le manque de moyen humain est aujourd'hui le problème le plus inquiétant. Si rien ne change, sans salarié permanent et avec les tensions qui existent entre les membres de l'association, la pérennité du projet me paraît compromis. Un festival doit rester une aventure humaine, celle de dizaines de personnes qui s'associent pour animer et dynamiser la vie locale. C'est un projet culturel mais aussi social où des relations se nouent, et pour lequel des bénévoles donnent de leur temps et de leur énergie. C'est enfin un formidable moment de découverte culturelle et d'ouverture d'esprit.

La convergence entre festival et développement durable n'est pas anodine. Culture et développement durable sont intimement liés par les valeurs qu'ils partagent : épanouissement de l'Homme, développement social et vision à long terme. Ils ont aussi en commun une grande fragilité, surtout en période de crise. Ce rapprochement, accompagné par les politiques publiques locales, pourrait leur apporter une forme de stabilité dans les années à venir.

A mon sens, l'association « Sur la route de Tullins... » et le projet qu'elle porte ne sont pas voués à l'échec. Tout au long de ce mémoire j'ai analysé, critiqué et tenté d'apporter des solutions aux problèmes qu'elle rencontre aujourd'hui.

Concernant les difficultés budgétaires, la bonne gestion financière de l'année 2010 devrait permettre à l'association d'aborder plus sereinement l'édition 2011. Le Festival peut désormais construire un budget à partir d'une fréquentation stable à 2 500 personnes pour le Festival IN. A partir de cette jauge déjà importante, il serait nécessaire d'adapter les recettes et les dépenses. Il me semble qu'il serait plus intéressant de répartir différemment les dépenses plutôt que de chercher à les réduire. L'artistique pourrait ainsi être préservé et bénéficier de moyens plus conséquents pour rendre le Festival plus attractif. Le directeur artistique doit cependant choisir entre ouvrir sa programmation et revenir aux sources. L'entre-deux actuel pèse lourd sur l'image du Festival et provoque un flou chez les spectateurs qui ne comprennent plus l'orientation musicale du Festival.

Les dépenses de communication peuvent être mieux adaptées à l'échelle du Festival et la stratégie de diffusion optimisée si elle s'appuie sur un plan de diffusion et la

disponibilité des bénévoles. De plus, pour développer la visibilité médiatique du Festival, la stratégie médias doit être repensée. Au niveau des radios, le partenariat exclusif avec France Bleu est trop statique. D'autres radios – Radio ISA, Virgin Radio, RFM, Alpes 1 – ont de meilleures audiences et surtout un public qui correspond plus à l'image du Festival.

Enfin, l'absence des dépenses provisionnées cette année pour les erreurs administratives permettront sans doute de dégager une plus grande marge budgétaire.

D'autre part, le Festival doit chercher de nouvelles recettes pour assurer sa sécurité budgétaire face à la baisse des subventions publiques. Outre le développement du mécénat, l'association doit se poster sur les différents appels à projets lancés par la région Rhône-Alpes ou l'Union Européenne afin de relancer son projet culturel : la promotion des musiques du sud-est des Etats-Unis. Il s'agit d'un créneau ouvert et sur lequel de nombreux projets sont réalisables en dehors du Festival. Il me semble que la condition sine qua non est d'embaucher une personne à temps plein pour épauler le directeur. Le manque de moyen humain conduit à travailler dans l'urgence en permanence et nuit gravement à la qualité du projet et aux relations avec les partenaires. La simulation effectuée plus haut me paraît réaliste budgétairement. Une nouvelle embauche permettrait de donner beaucoup d'air à l'association et de relâcher les tensions existantes. Elle constitue un investissement capital pour l'avenir du Festival.

Pour finir, la démarche Ecofestival doit être poursuivie et surtout améliorée. Cette première année de réflexions et d'expérimentations a permis d'évaluer les forces et les faiblesses du dispositif. Elle doit constituer un point de départ pour réfléchir à de nouvelles actions.

Premièrement, il faudrait renforcer la dimension « solidaire » du « développement durable et solidaire » en proposant d'agir contre l'exclusion culturelle par des actions ciblées : concerts dans les hôpitaux, concerts décentralisés comme au Grand Séchoir cette année, ateliers chants élargis à plusieurs écoles de musique du territoire, mise en place d'un parcours handicap, etc.

La réduction de la consommation d'énergie dans le spectacle vivant est un objectif ambitieux sur lequel l'association peut progresser l'an prochain en se dotant d'une scène entièrement éclairée par des projecteurs à LED (diode électroluminescente) beaucoup plus économe en électricité. Le spectacle vivant, très énergivore, peut là encore montrer l'exemple en s'équipant de ces technologies et en les accompagnant d'une campagne de sensibilisation pour l'usage domestique.

Enfin, parmi les nombreuses pistes d'évolution, l'Ecofestival peut aussi mettre en place une action de prévention des risques auditifs pour les publics et les organisateurs. En effet, lors des festivals, le public s'expose à une puissance sonore élevée. Les risques auditifs s'accroissent avec le temps d'exposition à de forts volumes sonores. Le public des festivals est donc particulièrement exposé étant donné qu'il assiste à plusieurs concerts dans la même journée, parfois sur plusieurs jours. Aujourd'hui, les actions de prévention des risques auditifs sont largement acceptées par les publics de concerts. Les personnes en ressentant le besoin ont de plus en plus le réflexe d'aller demander des protections auditives aux organisateurs. Le Festival pourrait se doter d'un pack santé/prévention comprenant : des bouchons d'oreilles distribués gratuitement, des affiches de sensibilisation, des dépliants, des actions de prévention, mais aussi des alcotests.

Ces modestes conseils n'ont pas la prétention d'être la solution aux problèmes que rencontrent actuellement l'association. Ils peuvent être une piste de réflexion pour redonner toute sa force à ce beau projet.

Bibliographie

MEMOIRE

SAINT-AVIT Jocelyne, Mémoire « *Convergence entre culture et développement durable. De l'Agenda 21 de la culture à l'Agenda 21 local des Régions* », Formation des cadres culturels territoriaux, MASTER "Direction de projets culturels", 10^{ème} promotion 2008-2009.

ENTRETIENS

- Entretien téléphonique avec **Maryline Chasles**, coordinatrice du Collectif FEDDS en Bretagne, le mardi 3 août 2010, 14h.
- Entretien téléphonique avec **Stéphanie Auger**, responsable du développement de l'association et des relations partenaires à l'Association « Les amis du vent », mardi 3 août, 15h30.

DOCUMENTS PDF

- Bilan Ecofestival 2008, festival des Rencontres Brel
- Bilan Ecofestival 2009, festival des Rencontres Brel
- Bilan Ecofestival 2010, festival « Sur la route de Tullins... »
- Bilan d'activité 2010, festival « Sur la route de Tullins... »
- Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne, 2007
- Dossier Agenda 21, 31^e Rencontres Trans Musicales de Rennes, 2009
- Dossier sur les nouveaux modes de production pour un festival, Rencontres Trans Musicales de Rennes
- Compte-rendu de la table ronde sur les festivals et le développement durable, « *S'engager dans un Agenda 21, un moyen de repenser la production des festivals ?* », CNV, Paris, 21 septembre 2007.
- Guide des Eco-manifestations en Poitou-Charentes, *Pour concilier l'organisation d'une manifestation et le respect de l'environnement*, Région Poitou-Charentes, ADEME-APCEDE, avril 2007

- Guide de collecte des données environnementales sur une manifestation, démarche écofestival, Région Poitou-Charentes, ADEME, décembre 2007
- Etude relative à l'utilisation des toilettes sèches dans le cadre d'événements festivaliers en Bretagne, Délégation régionale de Bretagne, ADEME, Geomatic systèmes, novembre 2008
- Analyse de cycle de vie, Gobelets jetables, réutilisables, recyclables, Ecole Polytechnique de Lausanne, GRANDCHAMP Guillaume et GIGER Luc, sous la dir. de PAYET Jérôme, Projet SIE, Master III, janvier 2009

SITES INTERNET

Les sites d'Ecofestivals

Festival « Sur la route de Tullins... » www.tullinsfestival.com/

Le Collectif des festivals www.lecollectifdesfestivals.org/accueil.html

Festival Interceltique de Lorient www.festival-interceltique.com

Les Trans Musicales de Rennes www.lestrans.com

Festival des Vieilles Charrues www.vieillescharrues.asso.fr/

Festival des Rencontres Brel www.rencontresbrel.fr

Festival Tout l'Monde Dehors www.tlmd.lyon.fr

Festival du Vent www.lefestivalduvent.com/index.php?page=eco-festival

Association européenne Yourope www.yourope.org/green_clean.aspx

Les sites d'information

Association Aartishox www.aartishox.com/d-durable/actualite.php?id=12

ADEME www.ademe.fr

ASSOCIANET www.associanet.com/docs/fonct-orga.html

France Bénévolat www.francebenevolat.org

Les sites des collectivités

Région Rhône-Alpes www.rhonealpes.fr

Conseil général de l'Isère www.isere.fr

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais www.paysvoironnais.com

Ville de Tullins www.ville-tullins.fr/

Région Bretagne www.bretagne.fr

Région Poitou-Charentes www.poitou-charentes.fr

Nord-Pas-de-Calais www.eco-evenements-npdc.org

Autres sites

BluesActu, Interview de François Louwagie,

www.bluesactu.com.free.fr/interviews/contenu/louwagie.html

Table des matières

Introduction	4
I. Un projet ambitieux dans un territoire complexe	8
A. Présentation du territoire d'implantation de l'organisme d'accueil	8
1. Les différents échelons politico-administratifs	8
a. De Tullins à l'Isère : le pré carré d'André Vallini	9
b. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et la région Rhône-Alpes : un courant politique distinct	9
2. Tour d'horizon de l'offre culturelle locale	11
a. L'absence de politique culturelle à Tullins	11
b. Les hésitations de la CAPV	12
B. Le projet culturel de l'association « Sur la route de Tullins... »	14
1. Un projet culturel ambitieux...	14
a. Historique de l'association	14
b. Le Festival aujourd'hui	16
c. L'action culturelle de l'association	17
2. ... mais des moyens limités	18
a. Les moyens humains	18
b. Les moyens matériels	19
c. Les moyens financiers	19
II. Analyse de l'expérience de stage	22
A. Missions et difficultés rencontrées	22
1. L'administration : un retard à combler	22
2. La communication : des hésitations préjudiciables	24
3. La production : une grande satisfaction	24
4. L'Ecofestival : un bilan encourageant	25
B. Le fonctionnement associatif	26
1. Le statut associatif	26
2. Les dysfonctionnement de l'association	28
a. Une direction bicéphale	28
b. La délicate question du bénévolat	28
c. Les relations humaines	29

III. L'analyse d'une dimension : Culture et Festivals, une rencontre durable ?	30
A. L'émergence d'une conscience environnementale dans le spectacle vivant	31
1. Des notions générales venues des pouvoirs publics...	31
a. La naissance du développement durable et solidaire	31
b. Agenda 21 et Agenda 21 de la culture	32
2. ... reprises par les acteurs privés du secteur culturel	34
a. La pertinence des questions environnementales dans la culture	34
b. Les Festivals : pionniers dans le secteur culturel	35
B. Les quatre temps du processus de mise en œuvre d'un Ecofestival	38
1. Une réflexion sur des nouveaux modes de production pour les festivals	38
2. L'identification des actions	40
3. La mise en œuvre	42
4. L'évaluation	43
C. Des actions en devenir	45
1. Le sentier de la dépendance	45
2. Quelle route pour le Festival de tullins ?	46
Conclusion	47
Bibliographie	50
Table des matières	53
Annexes	55
Annexe 1 : Fiche de missions	56
Annexe 2 : Les statuts de l'association « Sur la route de Tullins... »	57
Annexe 3 : Organigramme de l'association « Sur la route de Tullins... »	60
Annexe 4 : Le budget du Festival 2010	61
Annexe 5 : Bilan Ecofestival 2010	62

Annexes

<i>Annexe 1 : Fiche de missions</i>	<i>56</i>
<i>Annexe 2 : Les statuts de l'association « Sur la route de Tullins... »</i>	<i>57</i>
<i>Annexe 3 : Organigramme de l'association « Sur la route de Tullins... »</i>	<i>60</i>
<i>Annexe 4 : Le budget du Festival 2010.....</i>	<i>61</i>
<i>Annexe 5 : Bilan Ecofestival 2010</i>	<i>62</i>